

**MICHIGAN STATE
UNIVERSITY**



PROMISAM II (Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité
Alimentaire – Phase II)

**EFFETS DES RECENTS CHOCS SUR
L'EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE
BETAIL AU MALI : SYNTHESE DES ETUDES
NATIONALES**

**RAPPORT FINAL
MAKAN MAKADJI (consultant)**

Février 2014

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES FIGURES	iii
TABLEAUX ET FIGURES EN ANNEXE.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE.....	2
III. LE COMMERCE INTERNE.....	4
3.1 Les marchés à bétail et leurs acteurs.....	4
3.1.1. Les marchés à bétail.....	4
3.1.2 Les professionnels du secteur	6
3.1.3 L'organisation des circuits de commercialisation.....	7
3.1.4 Le transport du bétail	8
3.1.5 Le mécanisme de négociation et de règlement des transactions.....	9
3.1.6 Evolution des prix du bétail	10
IV. LE COMMERCE EXTERNE	12
4.1 La réglementation du commerce du bétail.....	12
4.2 Les circuits d'exportations.....	12
4.3 Les chiffres sur les exportations du bétail malien.....	14
V. LES CHOCS DANS LES PAYS	14
5.1 Au Mali	14
5.1.1 Choc consécutif aux aléas climatiques	14
5.1.2 Choc lié à la hausse des prix alimentaires mondiaux	15
5.1.3 Choc lié à la mise en œuvre de l'arrêté n°1223/MP-MFC du 20 décembre 1972 règlementant l'abattage et l'exportation de certaines catégories de l'espèce bovine	16
5.1.4 Choc lié à la mise en œuvre de l'arrêté n°90/2442/MCF-CAB du 14 août 1990 fixant la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation.	16
5.1.5 Chocs consécutifs aux crises sécuritaires	17

5.1.6 Choc lié à la fête de Tabaski	18
5.1.7 Analyse des effets des chocs sur les exportations de bétail et les prix	19
5.2 En Côte d'Ivoire.....	23
5.3 Au Sénégal	26
5.4 En Guinée.....	27
5.5 En Algérie	27
VI. OPPORTUNITÉS ET DÉFIS	27
VII. RECOMMANDATIONS	28
7.1 A la Côte d'Ivoire	28
7.2 Au Sénégal	29
7.3 Au Mali	29
7.4 Au niveau de la sous-région.....	30
VIII - CONCLUSION.....	30
IX. BIBLIOGRAPHIE.....	31
X. ANNEXES	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des marchés à bétail par région.....	5
Tableau 2. Critères et prix d'achat des bovins sur pied : Contrat entre la Coopérative des Eleveurs de SYLA et la Société GALBAL SA à Bamako	9
Tableau 3. Les marges de prix sur les marchés primaires, secondaires et des zones côtières.	10
Tableau 4. Offres de viandes et d'abats issues des importations en tonnes équivalentes carcasse	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Schéma simplifié de la filière bétail au Mali.....	7
Figure 2. Prix moyen des bovins par catégories en 2012	11
Figure 3. Prix moyen des bovins par destination en 2012	11
Figure 4. Carte schématique des flux d'exportation du bétail malien	13
Figure 5. Impact de la sécheresse sur les effectifs de bétail	15
Figure 6. Evolution des prix et des exportations de bovins	20
Figure 7. Exportations des bovins maliens en Côte d'Ivoire et au Sénégal de 2007 à 2012....	20
Figure 8. Evolution des prix et des exportations d'ovins.....	21
Figure 9. Exportations des ovins et caprins maliens en Côte d'Ivoire et au Sénégal de 2007 à 2012.....	22
Figure 10. Evolution des prix et des exportations de caprins	22
Figure 11. Évolution des importations de bétail en Côte d'Ivoire.....	24

TABLEAUX ET FIGURES EN ANNEXE

Annexe 1. Effectifs du cheptel de 2000 à 2012	34
Annexe 2. Effectif du cheptel par région en 2012	34
Annexe 3. Évolution du taux de prélèvement du bétail au Mali (têtes).....	35
Annexe 4. Abattages contrôlés des bovins, ovins et caprins de 2000 à 2012.....	35
Annexe 5. Evolution de la production de viande.....	36

Annexe 6. Abattages Contrôlés des bovins, ovins et caprins de 2000 à 2012 (en kg)	36
Annexe 7. Comparaison des chiffres officiels d'exportation avec les chiffres émanant du projet CILSS/ATP.....	37

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
ATP	Agricultural and Trade Promotion project
CEBBA	Coopérative des Eleveurs Bovins de Bamako et Environs
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
COFENABVI	Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail Viande
COPLE	Coopérative des Eleveurs Laitiers et Emboucheurs de Bamako et Environs
DGRC	Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle du Secteur du Développement Rural
DNPIA	Direction Nationale des Productions et des Industries Animales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEBEVIM	Fédération Bétail Viande du Mali
IER	Institut d'Economie Rurale
LMIS	Livestock Market Information System
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MLPI	Mali Livestock and Pastoralist Initiative
ODEM	Opération de Développement de l'Elevage dans la Région de Mopti
OMA	Observatoire du Marché Agricole
OP	Organisations Paysannes
PADENEM	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage au Nord Est du Mali
PADEPA-KS	Projet d'Appui au Développement des Productions Animales dans la Zone de Kayes Sud
PADESO	Projet d'Appui au Développement Durable de l'élevage au Sahel Occidental
PDELG	Projet de Développement de l'Elevage dans la région du Liptako-Gourma
PRODESO	Projet de Développement de l'Elevage au Sahel Occidental
PRODEZEM	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure dans le cercle de Nara
PROGEBE	Projet de Gestion durable du Bétail Endémique
PROMISAM	Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire
SLPIA	Service Local des Productions et Industries Animales
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I. INTRODUCTION

Dans plusieurs pays africains, l'élevage occupe une place prépondérante dans le secteur agricole. Son rôle économique et social dans le PIB est sous-estimé, parce que l'on ne tient pas souvent compte de ses nombreuses contributions multifonctionnelles aux moyens d'existence.

Les filières élevages génèrent plusieurs dizaines de milliards de FCFA de valeur ajoutée pour les pays côtiers (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) et jusqu'à 200 milliards de FCFA pour le Mali.

Dans les pays du CILSS, c'est au Mali que la filière bétail/viande a la plus grande importance dans la production agricole avec 11,7% du chiffre d'affaire agricole national total (CILSS 2008).

L'importance de l'élevage au Mali se reflète également à travers des effectifs nationaux qui sont parmi les plus élevés de l'Afrique subsaharienne. En 2012, ces effectifs sont estimés à 9.721.328 bovins, 13.081.448 ovins, et 15.216.005 caprins. A cela s'ajoute un nombre très importants de camelins, d'asins, d'équins, de porcins et de volailles.

Il contribue à la satisfaction des besoins nationaux en produits d'origine animale et à l'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale du pays à travers les opérations d'exportation. En effet, le Mali est l'un des principaux fournisseurs en bétail des pays côtiers—essentiellement la Côte d'Ivoire, le Sénégal et dans une moindre mesure, le Ghana, la Guinée, et le Nigéria aussi bien qu'un pays non-côtier—l'Algérie.

Selon FAOSTAT (2010) les exportations de bovins et de petits ruminants représentent en valeur monétaire près de 48.502.660.000 FCFA (presque 100 million de dollars US). Les bovins constituent la principale exportation du bétail malien en valeur monétaire, avec 38.570.700.000 de FCFA (80 millions de dollars US), suivis des ovins avec 8.678.410.000 de FCFA (18 millions de dollars US) et des caprins avec 1.253.550.000 de FCFA (2,6 millions de dollars US).

Le secteur bétail occupe la troisième position des produits exportés après l'or et le coton. Ce classement pourrait changer si on accorde à ce secteur l'attention et les ressources nécessaires.

Cependant, les exportations de bétail subissent des chocs résultant des aléas climatiques et des différentes crises sociopolitiques, économiques et sécuritaires.

Le présent rapport a pour objet de faire la synthèse des études nationales (Diarra et al., 2013 ; Kouablé et Omer, 2013 ; Niang et Mbaye, 2013) entrepris dans le cadre du PROMISAM II et réalisées par les systèmes d'information sur les marchés (SIM) de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sur les effets des récents chocs sur l'évolution des exportations du bétail malien vers ces pays. Les informations tirées de ces rapports sont complétées par des renseignements obtenus à travers une revue de la littérature et des entretiens avec des professionnels du secteur.

II. CONTEXTE

Le Gouvernement a élaboré et adopté en 2004 une Politique nationale de développement de l'élevage au Mali. L'objectif global de cette politique est d'améliorer la performance du sous-secteur et augmenter sa contribution à l'économie nationale.

Les objectifs spécifiques visés sont notamment la satisfaction des besoins nationaux, l'augmentation des exportations, l'amélioration de la santé animale, le renforcement de la capacité des acteurs par des mesures de soutien et la préservation de l'environnement naturel. Pour ce faire, des programmes sont mis en œuvre par l'Etat avec l'appui des Partenaires au développement. Il s'agit de :

- Programme national d'amélioration de l'alimentation des animaux ;
- Programme de santé animale et santé publique vétérinaire;
- Programme d'appui à la recherche zootechnique et vétérinaire;
- Programme d'amélioration génétique pour la production de la viande, la volaille et le lait;
- Programme d'appui à la commercialisation et à la promotion des unités industrielles du sous-secteur élevage;
- Programme national d'appui au développement de l'aviculture;
- Programme national de formation des acteurs du sous-secteur élevage;
- Programme d'appui à la communication;
- Programme d'appui à l'amélioration des données et le renforcement des systèmes de suivi évaluation du sous-secteur élevage ; et
- Programme de promotion du financement du sous-secteur élevage.

Ils existent aussi des programmes d'aménagements hydro agricoles le long des principaux cours d'eau, mais ces programmes ne prennent toujours pas suffisamment en compte les besoins d'alimentation du bétail identifiée comme une des contraintes majeures au développement de l'élevage.

Il existe trois systèmes de production principaux au Mali en ce qui concerne le bétail ruminant : (i) le système pastoral ; (ii) le système agropastoral ; et (iii) le système périurbain.

Dans le système pastoral, l'alimentation des animaux est basée sur la valorisation des ressources naturelles des zones arides et semi-arides à travers des déplacements plus ou moins longs des troupeaux. Ces mouvements permettent d'exploiter les pâturages, les points d'eau et les zones salées tant sur le plan interne qu'entre le Mali et ses pays voisins.

Dans le système agro-pastoral, l'alimentation est basée sur la combinaison de pâturages, de fourrages et de sous-produits agro-industriels. Ici cohabitent des éleveurs qui se sédentarisent et des cultivateurs pratiquant l'élevage, tous deux tendant à sécuriser et diversifier leurs activités.

Dans le système périurbain semi-intensif, l'alimentation est basée sur l'achat de fourrages, céréales et autres compléments alimentaires. Dans ce système se développent des activités d'emboûche et de production laitière.

Au Mali, le secteur de l'élevage est confronté à un sérieux problème de statistiques. En 1991-1992, un recensement du cheptel a été réalisé. Il a concerné les bovins, les ovins et les caprins. Depuis cette date, un taux de croît annuel constant de 3% pour les bovins et 5% pour les petits ruminants a été appliqué systématiquement pour calculer les effectifs. Cela malgré diverses perturbations climatiques socioéconomiques et sécuritaires intervenues depuis et qui ont pu avoir des incidences sur l'importance, la répartition et l'exploitation du cheptel. Néanmoins, les données officielles sur les effectifs du cheptel de 2000 à 2012 consignées en Annexe 1 indiquent une progression continue du cheptel dans toutes ses composantes.

Bien que pratiqué sur l'ensemble du territoire malien, le cheptel est inégalement réparti comme indiqué en Annexe 2. Mopti, avec 28%, concentre plus du quart des effectifs de bovins du Mali. Cette région est depuis longtemps la principale région de production du bétail au Mali. Cependant ce statut est de plus en plus concurrencé par Sikasso où prédomine le système agropastoral, tandis que Mopti est de tradition pastorale. Par ailleurs Sikasso, située dans une zone climatique plus humide, possède de vastes pâturages encore sous-exploités alors que l'extensification se poursuit dans le reste du Mali et exerce une pression inquiétante sur les pâturages.

Le taux de prélèvement est calculé sur la base des effectifs du cheptel auquel on applique 12% pour les bovins et 30% pour les ovins caprins (voir Annexe 3).

En 2012, les abattages contrôlés sont d'environ 328.000 bovins, 338.000 ovins et 545.000 caprins, et les disponibles exploitables de 1.166.559 bovins et 9.389.236 ovins et caprins. Il semble donc se dégager ainsi des excédents importants pour l'exportation (cf. Annexes 3 et 4). Au Mali, il est néanmoins difficile d'appréhender le vrai niveau de la consommation domestique de la viande à cause de la faible tenue des statistiques et des abattages clandestins et familiaux. Selon les chiffres officiels, la consommation moyenne de viande au Mali s'établit à 7,4 kg/an/personne de viande bovine et 6,3 kg/an/personne de viande de petits ruminants (FAOSTAT, 2006). Cette consommation est semblable à celle observée dans les autres pays sahéliens. Il faut cependant souligner que les abattages clandestins, les cérémonies religieuses, les fêtes, les sacrifices etc., ne sont pas pris en compte dans les statistiques de la DNPIA selon laquelle, ils constituent 40% de l'ensemble des abattages.

Dans les villages et les centres semi-urbains, les abattages sont rarement contrôlés du fait de l'insuffisance du personnel des services vétérinaires devant assurer l'inspection de viande. Il convient de noter que des bouchers évitent les services vétérinaires autant que possible pour éviter d'éventuelles saisies. Les cas d'abattages non contrôlés sont observés pendant les fêtes religieuses, notamment l'Aïd El Kebir ou la fête de Tabaski et la fête de fin de Ramadan.

Les centres d'abattage sont essentiellement dans les centres urbains (le District de Bamako, les chefs de lieux de régions) et les villes secondaires où la viande est consommée presque tous les jours. Pour les villages et les hameaux, les abattages sont périodiques et souvent programmés par semaine. L'évolution des abattages des animaux est influencée entre autres par :

- la croissance démographique ;
- le changement d'habitudes alimentaires ; et
- les perturbations climatiques entraînant souvent le déstockage stratégique des animaux.

Il n'existe que deux abattoirs frigorifiques fonctionnels dans tout le Mali. Ils sont situés à Bamako, avec une capacité de 10 000 tonnes par an chacun (l'Abattoir Frigorifique de Bamako sur la rive gauche du fleuve Niger et l'Abattoir de Sabalibougou sur la rive droite). Il y a aussi cinq abattoirs régionaux sans réfrigération (à Kayes, Koutiala, Sikasso, Ségou et Mopti) d'une capacité de 2 000 tonnes par an chacun.

Actuellement les deux abattoirs frigorifiques de Bamako ne sont pas sous la tutelle du Ministère en charge de l'Élevage mais de celle en charge de l'Économie et des Finances. Malgré que le Ministère en charge de l'Élevage soit responsable de l'inspection sanitaire de la viande, cette situation soulève des problèmes de coordination notamment la gestion du marché de la viande et des mouvements sociaux au niveau des professionnels.

En outre, plusieurs installations de stockage à froid se trouvent à Bamako, utilisées essentiellement pour les importations de poissons. Dans ce cadre il convient de signaler la construction du Marché Central aux poissons de Bamako dans la zone aéroportuaire de Bamako-Sénou avec l'appui financier du Japon estimé à plus de 2,2 milliards de FCFA. Ce marché dispose de:

- une chambre de stockage d'une capacité de 45 tonnes;
- une chambre froide d'une capacité de 700 kg par jour ;
- une unité de fabrication de glace de 15 tonnes.

III. LE COMMERCE INTERNE

3.1 Les marchés à bétail et leurs acteurs

3.1.1. Les marchés à bétail

Pour constituer les convois d'animaux à commercialiser, les marchands de bétail opèrent dans un réseau rural très dense, pour pouvoir approvisionner les marchés locaux et les marchés terminaux. Les petits commerçants achètent des animaux auprès des agriculteurs et des éleveurs du bétail dans les zones rurales pour les amener vers les marchés des grandes zones de production. Les grands commerçants opèrent dans ces marchés et achètent une importante quantité pour les convoier à pied ou par des camions vers les grands marchés urbains à l'intérieur du Mali.

Le Mali compte 334 marchés à bétail. Le nombre de marchés à bétail dans chaque région est fonction de l'importance du cheptel local. Les régions de Mopti de Ségou et de Koulikoro focalisent les plus importants flux du nord et du centre du pays vers Bamako et les marchés d'exportation.

Tableau 1. Répartition des marchés à bétail par région

	Mopti	Ségou	Koulikoro	Tombouctou	Gao	Kayes	Sikasso	Bamako	Total
Nombre	113	59	48	33	32	22	20	7	334
%	34	18	14	10	10	7	6	2	100

Source : Kergna et al., 2011

Les marchés à bétail peuvent être classés en quatre types:

- les marchés de collecte (marchés de production ou primaires) sont de petits marchés situés dans les zones d'élevage et sont les lieux de transaction entre producteurs et collecteurs ;
- les marchés de regroupement (ou secondaires) reçoivent les animaux en provenance des marchés de collecte et mettent en relation collecteurs et commerçants ;
- les marchés terminaux (marchés de consommation) approvisionnent le principal marché de Bamako et d'autres grandes villes et sont animés par les commerçants, les bouchers et les exportateurs de bétail ;
- les marchés frontaliers sont au bout du circuit national et où se côtoient éleveurs transhumants, collecteurs, commerçants et exportateurs.

Les marchés peuvent être également identifiés suivant la fréquence de tenue, le niveau d'aménagement (équipés ou non), le mode d'organisation (informel ou par une coopérative).

Encadré 1. Problèmes au niveau de certains marchés à bétail au Mali

Il est nécessaire d'examiner à court terme des solutions à des problèmes particuliers au niveau de certains marchés :

- le marché de Niono étant exposé à l'insécurité, pourrait faire l'objet d'une plus grande attention des autorités en vue de trouver une solution à ce problème. La création d'un nouveau marché dans la même zone plus sécurisée comme Macina pourrait participer à cette recherche de solution ;
- le marché de Bamako « 'sans- fil' » situé en zone industrielle est de plus en plus inaccessible;
- le marché de Ségou est enclavé à l'intérieur de la capitale régionale;
- le marché de Sikasso commence à être atteint par l'extension de la ville;
- les marchés de Kati et de Niamana ont besoin de forages supplémentaires;
- le marché de Niamana connaît des cas d'insécurité à la tombée de la nuit.

Les solutions suivantes peuvent être envisagées :

- pour Bamako, le nouveau site pourrait être situé à l'entrée Est vers Koulikoro ;
- pour Ségou, le nouveau site pourrait être situé à l'entrée Est vers Markala.

Une alternative serait de procéder à la vente des parcelles des marchés de Bamako et Ségou. Les recettes issues de ces ventes pourront financer des investissements sur plusieurs marchés de bétail.

3.1.2 Les professionnels du secteur

Au niveau national

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a recensé 465 Associations et Coopératives d'éleveurs réparties comme suit: Kayes (41), Koulikoro (37), Sikasso (46), Ségou (33), Mopti (49), Tombouctou (42), Gao (65), Kidal (115), District de Bamako (37).

Parmi ces organisations, certaines coopératives jouent un rôle important dans la production et la commercialisation du bétail. Il s'agit entre autres de :

- la Coopérative des Eleveurs Laitiers et Emboucheurs de Bamako et Environs (COPLE) ;
- la Coopérative des Eleveurs Bovins de Bamako et Environs (CEBBA) ;
- la Coopérative des Femmes Emboucheurs de Bamako.

Il existe une Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) qui regroupe une dizaine d'associations dont la Fédération Bétail Viande du Mali (FEBEVIM). La FEBEVIM a été créée en 1999 et regroupe tous les acteurs de la filière bétail-viande (éleveurs, commerçants de bétail, bouchers, collecteurs de cuirs et peaux). Elle est organisée de bas en haut avec des bureaux aux niveaux local, régional et national.

Il existe également deux syndicats:

- le Syndicat National des Eleveurs Laitiers et Producteurs de Viande au Mali (SYNELPROV) ;
- le Syndicat National des Eleveurs et Marchands de Bétail (SYNEMAB);

La plupart de ces organisations ont été constituées à la demande d'une autorité administrative ou d'un projet pour bénéficier de certains appuis. Certaines ne sont pas opérationnelles pour des raisons de mauvaise structuration ou de manque de formation et de ressources (Commission Européenne, 2006, p. 25).

Au niveau sous régional

La Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail Viande (COFENABVI) a été créée le 27 décembre 2004 à Bamako par les opérateurs économiques de la filière bétail/viande des 8 pays membres de l'UEMOA. Elle est la fédération des fédérations nationales de la filière bétail/viande des pays membres de l'UEMOA. Elle a pour objet : (i) de promouvoir les intérêts des acteurs de la filière bétail/viande, (ii) d'améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière, (iii) de redynamiser les organisations professionnelles agricoles existantes, (iv) de rechercher des financements pour les opérateurs organisés, et (v) de mettre en place les systèmes d'information des marchés à bétail/viande.

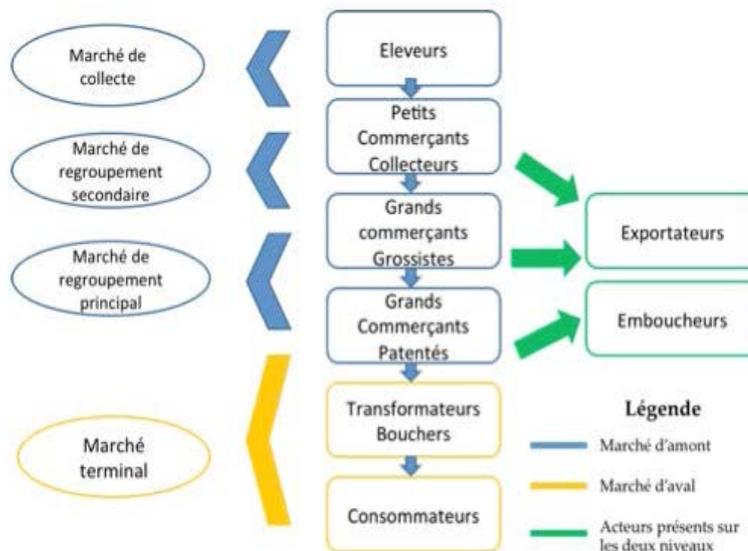
La Confédération a signé avec la Mairie d'Abidjan Port Bouet une convention pour la gestion de l'espace communal au niveau du marché à bétail. Elle a signé en outre avec Sitarail un contrat pour la fluidité des opérations de transport du bétail par train sur l'axe Ouagadougou-Abidjan. Elle a bénéficié d'une assistance du CILSS pour la mise en place d'un système d'information des marchés. Elle collecte les informations sur le marché et les diffuse à ses membres. Elle a sollicité et obtenu la réduction du forfait exigé par les services douaniers sur le bétail en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Burkina Faso. Elle apporte une assistance

financière aux fédérations nationales pour la réorganisation de leurs structures (Étude ATP/USAID, 2008, p. 28).

3.1.3 L'organisation des circuits de commercialisation

Du Nord au Sud, les circuits de commercialisation sont animés par les acteurs de la filière : éleveurs, marchands de bétail, intermédiaires, exportateurs, transporteurs et bergers (Figure 1).

Figure 1. Schéma simplifié de la filière bétail au Mali



Source : FAO (2013).

Selon l'étude de Mitchell Group (2000), on distingue dans la filière trois types circuits:

- **Le circuit de commercialisation/relais** : reposant sur une organisation en relais, ce circuit comporte plusieurs étapes et intermédiaires qui procèdent à une commercialisation et une exportation plus ou moins artisanales depuis la collecte chez le fermier, jusqu'à l'exportation ;
- **Le circuit de commercialisation /réseau** : reposant sur une organisation en réseau, ce circuit est plus structuré et moins dispersé. La commercialisation et l'exportation sont de type intégré : les collecteurs, les marchands exportateurs, les transporteurs, les convoyeurs, et tout le système d'achat/vente du bétail jusqu'à la viande au détail sur le marché de destination, fonctionnement en réseau, de surcroît un réseau composé de ressortissants d'un même pays, donc maîtrisant toute la filière ;
- **Le circuit des outsiders** : à côté des deux circuits identifiés existent les outsiders, des commerçants opportunistes, pour la plupart des fonctionnaires (parfois éleveurs), qui profitent de la conjoncture favorable sur les marchés pour faire des opérations ponctuelles d'achat/vente directe, hors circuit.

On peut relever des stratégies commerciales illustrées par :

- les mouvements de transhumance à but commercial pour un engraissement dans les pâturages des zones frontalières (en Côte d'Ivoire et en Guinée) ;

- la conduite par étapes avec un temps d'arrêt dans les parcs près des marchés à bétail afin de rétablir le poids perdu au cours du convoi ;
- les opérations d'embouche de bovins et de petits ruminants dans les centres périurbains et les marchés pour des ventes plus rémunératrices.

3.1.4 Le transport du bétail

La commercialisation du bétail se réalise par deux modes de déplacement essentiellement, depuis le producteur jusqu'au marché terminal:

- le convoi à pied par des bergers
- le transport par camion.

Le convoi à pied

Les commerçants de bétail ont recours aux services de bergers (généralement issus du milieu pastoral) qui ont pour rôle, le convoi d'animaux achetés et destinés à d'autres marchés. Ce convoi à pied est jalonné par des arrêts dans les zones de pâturage et peut durer de un à trois mois en fonction de la distance et des saisons. Ensuite, les animaux y sont chargés dans des camions pour être expédiés vers les marchés terminaux de consommation.

Les troupeaux des pasteurs sont parfois confiés à des bergers recrutés pour conduire les animaux. Ce qui résorbe de manière considérable le chômage des jeunes dans les régions de pasteurs. On parle d'ailleurs de plus en plus de la professionnalisation du métier berger. Leur nombre n'est pas connu, mais il serait intéressant qu'une étude soit réalisée pour circonscrire l'activité et envisager des mesures d'accompagnement dans le cadre de sa promotion (IMPD, 2007, p. 15).

Le transport par camion

Il est utilisé toute l'année à cause de sa rapidité et de la disponibilité du fret. Le Mali dispose d'un réseau routier bitumé permettant d'atteindre les principaux pays importateurs ou de transit du bétail (Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée). A travers ces pays, des exportations sont destinées à la Gambie, au Libéria et à la Sierra-Léone.

Les camions bétailières étant rares et coûteux, ce sont les semi-remorques de 12 m qui assurent le plus souvent le transport de 30 à 35 bovins ou 120 à 140 petits ruminants. Ces camions sont à 70% vétustes avec plus de 15 ans d'âge. Ils ne sont généralement pas en règle (visites techniques non régulièrement effectuées, obligations fiscales non remplies). Ce qui donne l'occasion aux agents de police, de douane et de gendarmerie et même des services vétérinaires et des mairies de percevoir des taxes illicites (Mitchell Group, 2000, p.14).

Les frais de transport occupent une part importante dans les dépenses liées à l'exportation du bétail. La part du transport sur le total des coûts est de 31,2 % de Nioro à Kati Daral; 43,3 % de Kati Daral à Abidjan (FAO, 2013, pp. 25-26), tandis que celui de Nara – Diéma – Dakar fait 36,1 % des coûts (Diarra et al. 2013, p. 25).

3.1.5 Le mécanisme de négociation et de règlement des transactions

En règle générale, les transactions commerciales sont dominées par les prestations du courtier et/ou logeur. Il est l'hôte et le conseiller du commerçant du bétail. Il a un rôle déterminant dans la négociation du prix du bétail entre vendeur et acheteur et en cas de vente à crédit, il en est le garant.

Dès l'introduction des animaux sur le marché, le propriétaire est accueilli et pris en charge par ce dernier à son domicile où il attendra parfois la fin des transactions sur le marché pour rentrer en possession de son argent. La transaction se passe sur une base orale.

Encadré 2. La contractualisation dans le commerce du bétail

L'absence de contrat formel engendre très souvent le problème de paiement. Plusieurs exportateurs maliens de bétail ont des impayés dans presque tous les marchés terminaux des pays importateurs des animaux en provenance du Mali (Abidjan, Dakar, Accra, Koumassi, etc.). A titre d'exemple d'impayés on peut citer les cas suivants :

- un boucher de la RCI doit à DC la somme de 10 000 000 FCFA
- un intermédiaire de la RCI doit à CB la somme de 9 500 000 FCFA
- un Commerçant de la RCI doit à CS la somme de 6 500 000 FCFA
- deux opérateurs en RCI doivent respectivement 3 000 000 de FCFA à MS et 2 500 000 de FCFA à OT.

La contractualisation commence timidement. On peut citer le contrat de fourniture de bovins entre :

- le Président de la Coopérative des Eleveurs de SYLA dans la Commune Soumpi (Cercle de Nianfunké, Région de Tombouctou) et
- le Directeur de la Société GALBAL SA à Bamako

pour la livraison chaque année de 1 060 têtes de bovins entier sur pied et en bonne santé, répartis en trois choix pour des livraisons comprises entre 350 à 400 têtes.

Tableau 2. Critères et prix d'achat des bovins sur pied : Contrat entre la Coopérative des Eleveurs de SYLA et la Société GALBAL SA à Bamako

Choix	Nombre (têtes)	Prix unitaire (FCFA)	Poids (kg)	Montant (F CFA)
1 ^{er} choix	350	250 000	300 à 400	87 500 000
2 ^{ème} choix	360	200 000	250 à 300	72 000 000
3 ^{ème} choix	350	150 000	200 à 250	52 500 000
Total	1060			212 000 000

L'éleveur peut sous-traiter avec d'autres groupes d'éleveurs traditionnels. Les points de réception sont les marchés de Fatoma et Kona (Mopti) et de Niono (Ségou). Le contrat porte sur un total de 4240 bovins sur quatre (4) ans. La première tranche a été exécutée en 2012 et en raison de la crise sécuritaire en 2013 la deuxième tranche est en cour de réalisation en 2014. Le paiement se fait par transaction bancaire sur le compte de l'éleveur.

On peut noter également en 2007 et en 2008, la livraison sur contrat d'ovins / caprins par camion à destination du Libéria à travers la Guinée.

Cependant, des changements commencent à apparaître. Une meilleure préparation des animaux en faveur d'une transaction plus rémunératrice s'observe et ce, grâce en particulier au développement de la téléphonie mobile (immédiateté de l'information et élargissement de l'espace relationnel) (Bonnet et Guibert 2009). C'est le cas l'opération Tabaski au Mali.

Opération Tabaski : Il s'agit d'une opération de vente de moutons organisée par le Ministère en charge de l'élevage depuis cinq ans. En 2013 près de 30 coopératives et groupements d'éleveurs du sahel ont fourni plus de 5000 têtes de petits ruminants à Bamako. Les éleveurs ont été en contact direct avec les clients sans aucun intermédiaire. Certains ont même vendu des animaux à crédit. Ces animaux étaient classés en trois catégories :

- 1er choix de 75.000 à 100.000 FCFA ;
- 2ème choix de 50.000 à 75.000 FCFA ;
- 3^{ème} choix de 25.000 à 50.000 FCFA.

3.1.6 Evolution des prix du bétail

Le bétail s'achète et se vend par spéculation au jugé et non au poids. Les prix d'achat, les coûts de transaction et les prix de vente sont du domaine de l'informel et ils sont fonction de plusieurs facteurs :

- saisonnier (état d'embonpoint des animaux, accessibilité des marchés) ;
- spéculatif (nombre et qualité des acteurs) ; et
- conjoncturel (disponibilité et coût des moyens de transport).

Selon les marchés, les prix et les marges diffèrent comme indiqué dans le tableau ci-après. Comme on le voit, la plus grande marge est celle de l'engraissement.

Tableau 3. Les marges de prix sur les marchés primaires, secondaires et des zones côtières

Les marchés	Le prix (FCFA /tête)	La marge (FCFA / tête)*	La marge en % de la vente	Description des animaux
Le marché local au Mali	225 000			Des bovins maigres hors du pâturage
Le marché secondaire au Mali	375 000	150 000	40%	Bovins vendus après engraissement pendant 90 jours
Le marché terminal dans les zones côtières	420 000	45 000	11%	Les bovins peuvent rester sur le marché final pour retrouver les poids perdus

* La marge entre le marché cité et le marché précédent.

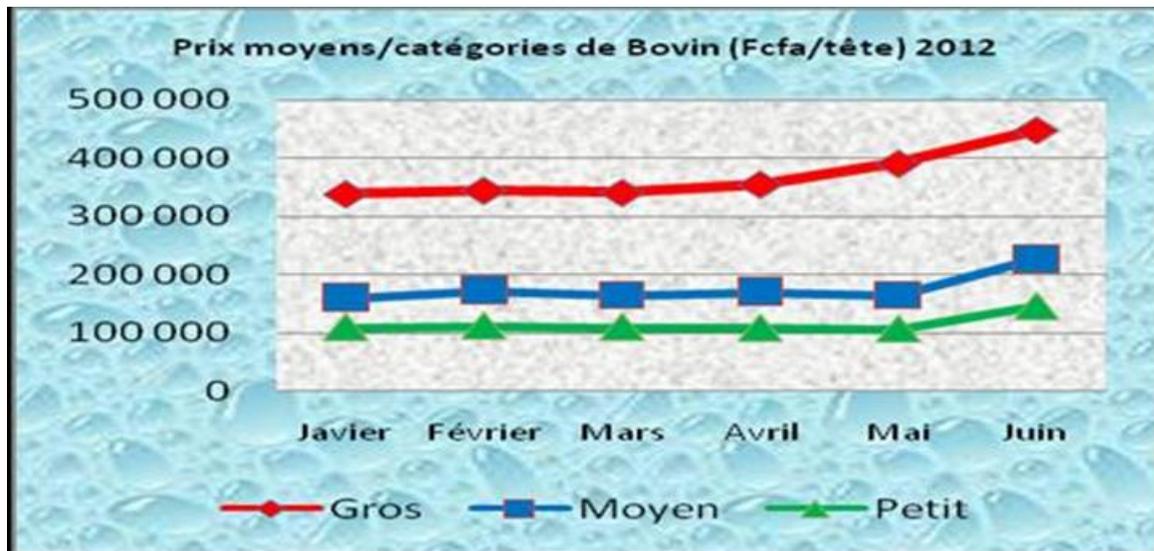
Source : Borlaug Institute for International Agriculture, 2012.

La plupart des marchands de bétail préfèrent traiter avec les commerçants étrangers (ivoiriens, sénégalais, guinéens, nigériens) qui "mettent le prix" sans trop de marchandage. Par exemple en avril 2013, un opérateur Guinéen a acheté 70 têtes de bovins au Mali entre

475 000 F CFA et 550 000 F CFA par tête soit une moyenne de 500 000 F CFA—un niveau nettement supérieur à ceux indiqués en Tableau 3.

A l'exportation, la tendance est à une certaine discrimination au niveau des marchés selon la qualité des animaux présentés (gros, moyen et petit) à la vente comme illustré par la figure 2.

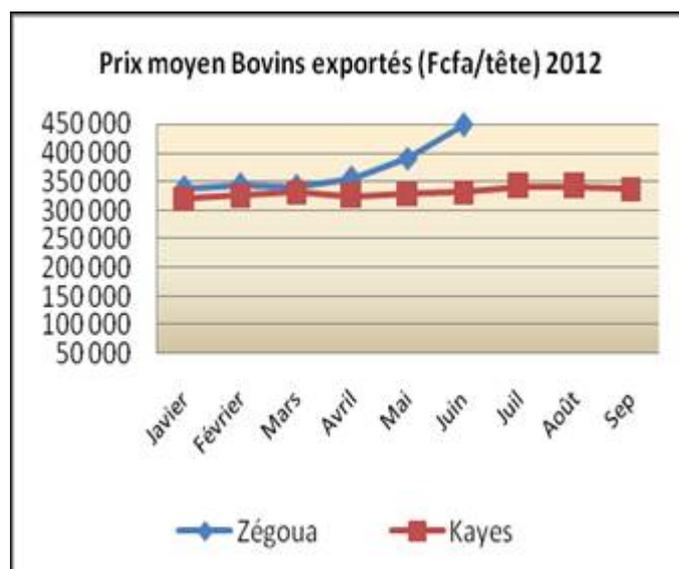
Figure 2. Prix moyen des bovins par catégories en 2012



Source : Auteur / FEBEVIM

Il ressort des données de 2012 qu'il existe aussi une segmentation du marché selon la destination. La figure 3 indique, par exemple, que la Côte d'Ivoire offre des prix moyens plus élevés comparés au Sénégal.

Figure 3. Prix moyen des bovins par destination en 2012



Source : Auteur / FEBEVIM

NB : Zégoua - destination Côte d'Ivoire ; Kayes – destination Sénégal.

IV. LE COMMERCE EXTERNE

4.1 La réglementation du commerce du bétail

Au Mali, la filière est libéralisée y compris la vaccination du bétail qui est privatisée à travers le mandat sanitaire attribué à des vétérinaires privés. Cette libéralisation s'est traduite par l'adoption de textes réglementaires dont :

- le décret n° 89-194/P-RM du 15/juin 1989 réglementant le commerce extérieur et qui stipule que le commerce avec tous les pays est libre ;
- le décret 090-457 du 08 novembre 1990 portant suspension des droits et taxes à l'exportation du bétail ;
- l'arrêté interministériel n°94-7054/MFC-MDRE du 13 juin 1994 abrogeant les dispositions de l'arrêté n° 89-1824 bis MFC-CAB du 15 juin 1989. Par cet arrêté, le Mali a élargi l'éventail des personnes habilitées à exporter du bétail aux coopératives et associations villageoises, aux associations d'éleveurs et aux éleveurs individuels ;
- l'arrêté interministériel n°97-1130/MTPT-MATS du 07 juillet 1997 relatif aux modalités pratiques du contrôle routier.

La mise en œuvre de ces textes a permis :

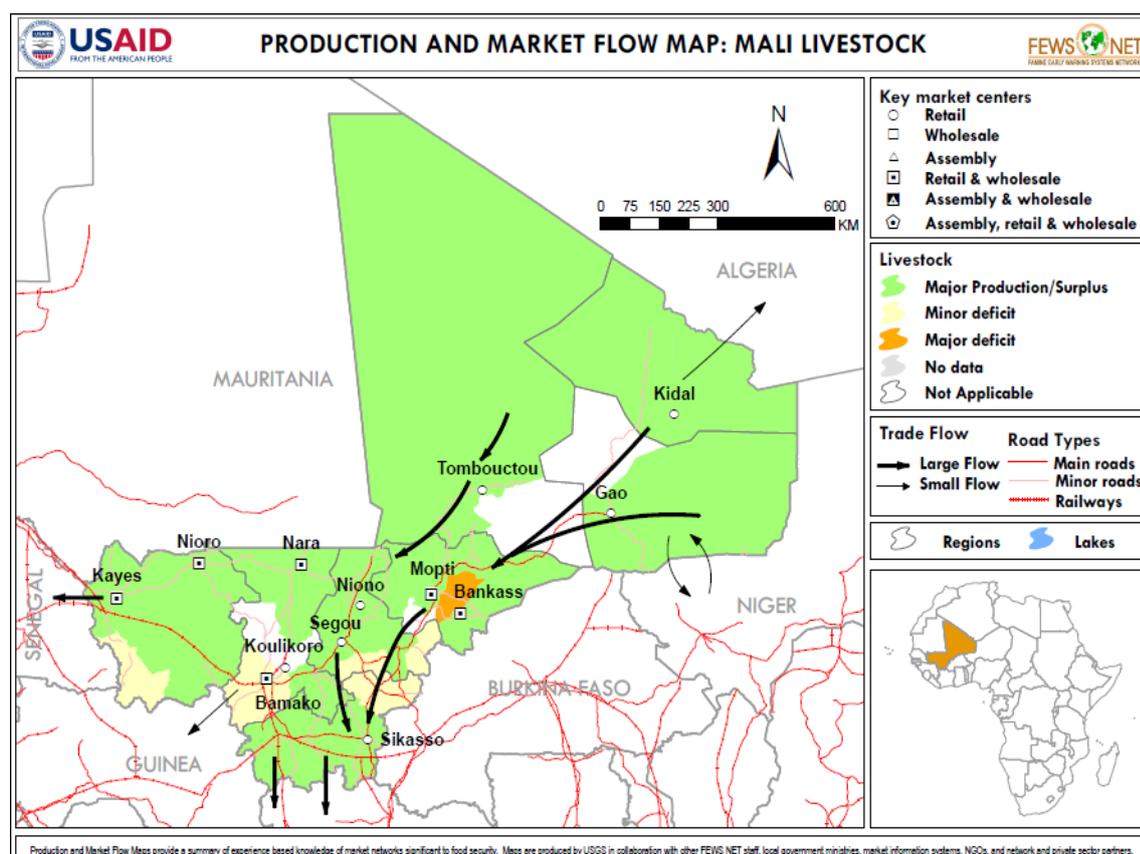
- la suppression des droits et taxes à l'exportation depuis 1990 ;
- l'exportation du bétail par les éleveurs;
- la limitation du nombre de documents nécessaires à un certificat sanitaire et un certificat provisoire d'exportation qui tient lieu de déclaration en douane.

Cependant, des entraves à l'exportation des animaux existent toujours, mais de façon conjoncturelle (c'est le cas des mesures administratives tendant à décourager les sorties d'animaux...) destinée à atténuer les hausses excessives de prix en période de tension sur les marchés.

4.2 Les circuits d'exportations

Les réseaux de commercialisation du bétail sont établis depuis longtemps entre les professionnels maliens et les marchés de la sous-région comme à l'ouest (Sénégal), au sud (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée) à l'est (Nigéria) et au nord (Algérie) (cf. Carte ci-dessous).

Figure 4. Carte schématique des flux d'exportation du bétail malien



Source : FEWSNET, 2012

Le Mali exporte principalement des animaux vivants. Les estimations des flux commerciaux transfrontaliers sont difficiles à évaluer avec précision. La majorité des exportations maliennes sont convoyées à pied pour traverser les frontières. Une grande partie de ce que nous savons sur les volumes d'exportation est le résultat des études ponctuelles sur le terrain.

En marge des exportations ci-dessus chiffrées, un nombre important de bovins fait l'objet des mouvements non enregistrés à l'exportation vers la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Ceux en destination de la Côte d'Ivoire vont dans ce pays à la recherche de pâturage de décembre à mai, d'où ils sont vendus sur les marchés de la Côte d'Ivoire ou ils reviennent sur Bamako si les prix de ce marché sont favorables. Vers le Sénégal, ils sont directement vendus au marché sénégalais de Dahra ou de Kaolack et en Gambie.

En ce qui concerne le Ghana, les exportations du bétail sont importantes selon la plupart des opérateurs. Au niveau des abattoirs d'Accra et de Kumassi, une bonne partie des animaux provient du Mali.

La Guinée est une autre destination qui, depuis 2010, prend de l'ampleur à cause de sa demande intérieure et des marchés libériens et sierra léonais.

Le Nigeria de par son poids démographique et son pouvoir d'achat, intéresse de plus les exportateurs maliens.

4.3 Les chiffres sur les exportations du bétail malien

Du fait du convoyage du bétail à pied d'un pays à un autre (sauf à la Côte d'Ivoire), d'une part, et de la non-saisie systématique du bétail aux frontières par la douane d'autre part, les statistiques de commercialisation à l'exportation ne sont pas fiables. Au demeurant, celles produites par les vétérinaires à l'occasion de contrôles sanitaires peuvent donner quelques satisfactions, mais l'exhaustivité de la saisie reste à désirer.

Finalement c'est à partir d'un recoupement parfois complexe entre les chiffres des services de l'élevage, du commerce extérieur et des différents marchés à bétail que les statistiques sont élaborées concernant la commercialisation du bétail. Cependant, il faut noter qu'en 2008, l'USAID en partenariat avec la DNPIA et l'OMA a lancé le projet Mali Livestock and Pastoralist Initiative (MLPI), dont la composante LMIS (Livestock Market Information System). Ce projet était chargé du suivi des marchés à bétail et de tous les points d'eau sur les parcours mais ces activités ont été arrêtées suite à la crise socio politique intervenue au lendemain du coup d'Etat de Mars 2012.

Sur le plan sous-régional, il faut également noter que depuis 2009 l'USAID finance à travers le projet ATP la collecte des données concernant les flux commerciaux de bétail entre le Mali, le Niger, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ce projet est exécuté par les professionnels de la filière avec un appui technique du CILSS. Il semble que cet effort capte une meilleure portion des flux que les statistiques officielles pour les circuits qu'il couvre. En titre d'exemple, les chiffres émanant de ce projet sur les exportations des bovins maliens vers le Sénégal (passant par les postes de contrôle de Kayes et de Djiboli) pour les 9 premiers mois de 2012 dépasse par 40% le total enregistré pour toute l'année par les services officiels (Annexe 7). Il pourrait donc être utile d'envisager le renforcement des rapports de collaboration entre ce projet et les services techniques de l'Etat.

L'évolution des exportations du bétail malien depuis 2000 est analysée dans le sous-chapitre 5.16 ci-dessous.

V. LES CHOCS DANS LES PAYS

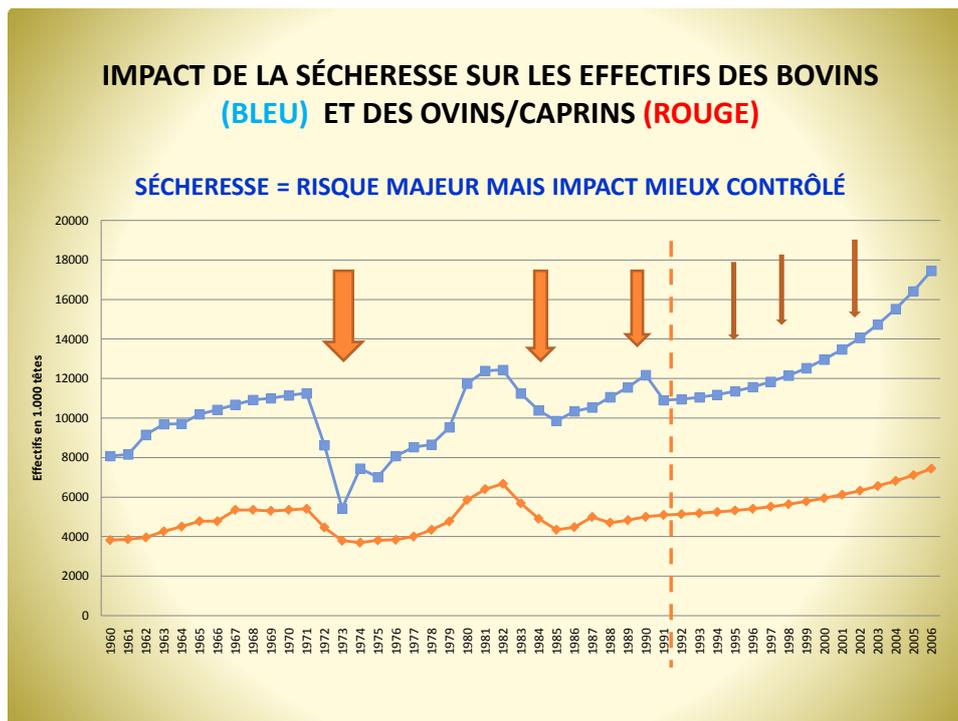
De l'analyse des différents rapports nationaux, il est apparu que les exportations de bétail ont été affectées par des chocs consécutifs aux aléas climatiques, aux crises politiques, économiques et sécuritaires.

5.1 Au Mali

5.1.1 Choc consécutif aux aléas climatiques

Le Mali a connu plusieurs périodes de sécheresse qui ont affecté le cheptel comme illustré par la figure 5.

Figure 5. Impact de la sécheresse sur les effectifs de bétail



Source : Kané, 2007.

On note que si les sécheresses des années 70 et 80 ont fortement diminué les effectifs des bovins, des ovins et des caprins, cela n'a pas été le cas au cours de celles des années 2000. Cela s'explique notamment par les réalisations à travers des projets et programmes avec des activités d'hydraulique et d'aménagement pastoral (ODEM, PADES0, PADENEM, PADEPA-KS, PDELG, PRODES0, PRODEZEM, etc.).

Le disponible fourrager estimé à 40,1 millions de tonnes en 2011 a cependant nettement diminué sur les 25 dernières années puisqu'il était de 77 millions en 1987. Faute de précipitations suffisantes, le fourrage manque régulièrement en période de soudure (FAO 2013, p.9)

5.1.2 Choc lié à la hausse des prix alimentaires mondiaux

En plus de ces chocs climatiques, la hausse des prix alimentaires a engendré un « choc alimentaire » qui a touché le Mali en 2007-2008.

En 2008 – 2009, on a assisté à une augmentation générale des prix des denrées de première nécessité particulièrement celui de la viande dans les grandes villes maliennes. Durant cette période, les principales causes de la hausse du prix de la viande au Mali ont été les suivantes :

- l'insuffisance de fourrage naturel, aliment de base du bétail, tout particulièrement autour des zones périurbaines ;
- l'insuffisance de l'offre de l'aliment concentré et la hausse de son prix qui en est résulté: graine et tourteau de coton, mélasse, divers sons et farine basse de riz ; par

exemple la tonne de tourteau de coton (carreau usine) est passée de 73.000 FCFA en 2006/2007 à 160.000 FCFA en 2008 et 200.000 FCFA sur le marché ;

- l'accentuation de la spéculation sur la graine et le tourteau de coton, et autres sous-produits agro-industriels et leur exportation vers les pays voisins en 2007.
- l'envahissement des marchés par les marchands de pays voisins qui payent relativement plus chers et au comptant les animaux de bonne qualité.

Dans ce contexte, les autorités maliennes ont pris certaines dispositions dont :

- maintenir et consolider la suspension de l'exportation de la graine et tourteau de coton, des sons et de la farine basse de riz et éventuellement de blé;
- conditionner l'exportation du bétail à la délivrance d'une autorisation par les Gouverneurs de régions.

5.1.3 Choc lié à la mise en œuvre de l'arrêté n°1223/MP-MFC du 20 décembre 1972 règlementant l'abattage et l'exportation de certaines catégories de l'espèce bovine

Dans les années 70, devant la demande croissante de viande et la faible productivité du cheptel, cet arrêté interministériel (Ministère en charge de l'Elevage et Ministère en charge du Commerce) a été pris. Il stipule entre autres que :

- l'abattage des jeunes bovins mâles de moins de 5 ans et femelles reproductrices non stériles de moins de 10 ans n'est permis que dans les cas d'urgence, pour maladies ou accidents ;
- l'exportation hors du Mali des mêmes catégories de bovins est interdite sauf dans le cadre d'accords spéciaux entre le Mali et des pays tiers qui veulent constituer des noyaux d'élevages.

5.1.4 Choc lié à la mise en œuvre de l'arrêté n°90/2442/MCF-CAB du 14 août 1990 fixant la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation.

Cet arrêté stipule qu'au titre des produits prohibés à l'exportation figurent les jeunes bovins mâles de moins de 5 ans et femelles reproductrices non stériles de moins de 10 ans et renvoie à l'arrêté précédent (n°1223/MP-MFC du 20 décembre 1972).

Les restrictions évoquées dans ces deux arrêtés constituent effectivement des obstacles à l'investissement ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de la commercialisation.

Actuellement les techniques d'élevage ont évolué (amélioration génétique, embouche, etc.). Pour preuve, la recherche sur les productions animales recommande l'embouche des animaux de trois (3) à cinq (5) ans. Aussi au niveau des abattoirs et à l'occasion des cérémonies sociales et fêtes religieuses des animaux de 18 à 24 mois sont abattus.

Pour toutes ces raisons, il serait judicieux d'abroger les textes en question. D'ailleurs leur relecture est à l'ordre du jour au niveau des services techniques.

5.1.5 Chocs consécutifs aux crises sécuritaires

Au Mali, l'épicentre des rébellions a toujours été Kidal (3ème ville du Nord à dominance touarègue) et les populations pastorales ont été victimes de ces rébellions notamment de 1991 et 2012.

Selon Tabital Pulaako (organisation de la communauté peulh) des enquêtes réalisées par des associations d'éleveurs ont établi des exemples d'exactions suivants en 1991:

- à Ténenkou: 41 morts et 25 blessés, quelques 8.668 bovins et 6.776 ovins/caprins enlevés ;
- à Goundam: 10 morts, 9.789 bovins, 2.621 ovins/caprins et 10 chameaux enlevés;
- à Youwarou: 4 morts, 1503 bovins et 2.120 ovins/caprins enlevés ;
- les cercles de Diré, Koro, Djenné, Mopti et Niafunké ont été également touchés.

En ce qui concerne la rébellion de 2012, les Peuls des régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti ont été plus éprouvés que précédemment et ont vécu les mêmes affres que les membres des autres groupes ethniques.

L'extension de la rébellion au-delà de sa zone habituelle d'expression a porté des préjudices majeurs à la communauté peulh. Les cercles de Niafunké et de Douentza ont été occupés durant de longs mois, celui de Mopti vigoureusement secoué avec notamment l'attaque de la ville de Konna du 10 janvier 2013 ainsi que ceux de Ténenkou et de Youwarou.

La crise politico-sécuritaire du Mali de 2012 à 2013 a fortement perturbé les déplacements des troupeaux des zones concernées. A cause de l'insécurité, il a été constaté la réduction et même l'interruption des flux commerciaux de bétail en provenance des zones nord (Léré), vers les marchés sud du Delta central (Mopti, Niono). Dans ces zones il y'a eu des attaques armées notamment vers Niono et Nampala. En titre d'exemple, en octobre 2013, selon le SLPIA de Niono, trois troupeaux de chèvres ont été enlevés à Djounko, dans la brousse, le dernier village de Farabougou, Commune Rurale de Sokolo par les bandis armés ; ces animaux ont été retrouvés.

L'insécurité a été observée également dans les zones de Gossi, Hombori, Douentza, et Mondoro de mai 2012 à janvier 2013 où dix-huit attaques armées ont été enregistrées: entre Douentza et Koro (7 attaques) ; Douentza et Boni (5 attaques) et dans l'arrondissement de Gouma (6 attaques).

Dans ces zones, les activités au niveau des marchés à bétail ont repris. Mais du fait d'actes isolés de « coupeurs de route » la situation de certains marchés n'est pas totalement normalisée.

Globalement à partir du Delta central vers les marchés du Sud, les déplacements des troupeaux ont été moins perturbés. Les marchés à bétail ont continué à se tenir comme d'habitude. Les circuits d'acheminement n'ont pas enregistré de variations notables.

La transhumance, vitale pour l'élevage malien, a connu des perturbations plus ou moins importantes selon les zones de départ et de destination.

5.1.6 Choc lié à la fête de Tabaski

La célébration de la fête de Tabaski est un grand rituel de l'Islam et un évènement social majeur. La crise a été beaucoup plus ressentie en 2012, pendant la fête de Tabaski, avec une forte baisse du niveau d'approvisionnement des marchés en petits ruminants.

Du fait de la crise que traverse le pays, l'approvisionnement des populations en moutons devait faire face aux contraintes suivantes :

- les prix spéculatifs de vente des moutons ;
- les prix spéculatifs de transport des moutons ;
- les pertes d'animaux et des surcoûts dus au débarquement et réembarquement des moutons aux check points militaires des zones d'approvisionnement ;
- les tracasseries, contrôles et paiements indus sur les axes routiers ;
- le prélèvement de taxes d'entrée et de taxes de surcharge ;
- les difficultés d'accès des troupeaux à pied des zones d'élevage aux marchés à bétail et de ces derniers aux points de vente ;
- les difficultés au niveau des points de vente (insuffisance ou exigüité, insécurité, vols, etc.)
- le prélèvement des taxes municipales ;
- le déficit d'information, de communication et de sensibilisation des acteurs impliqués.

Pour atténuer l'impact de ces contraintes, des dispositions ont été prises en 2013. Il s'agit notamment de:

- rencontres avec les organisations professionnelles des marchands de moutons ;
- installation des ateliers et des unités d'embouche ovine à travers tout le pays deux mois avant la Tabaski ;
- suivi rapproché d'une soixantaine de marchés à bétail dans toutes les régions et le District de Bamako ;
- embarquement sous contrôle et escorte les véhicules chargés ;
- rencontre avec les autorités militaires des zones d'approvisionnement ;
- respect de la réglementation par les transporteurs (mise aux normes techniques et fiscales des véhicules et respect des normes sanitaires et de transport des moutons) et par les agents de la sécurité routière;
- organisation de convois spéciaux avec signes distinctifs ;
- octroi de dérogations expresses aux transporteurs et convoyeurs ;
- suspension de taxes sur les cargaisons destinées au marché local ;
- suspension de taxes municipales 15 jours avant et 15 jours après la Tabaski ;
- horaires indiqués pour le convoyage sécurisé des animaux ;
- sécurisation des sites (éclairage ; services de sécurité) ;
- information et sensibilisation des acteurs impliqués.

Aussi, au niveau sous régional des rencontres se sont tenues avec des missions d'officiels sénégalais et ivoiriens pour l'approvisionnement de leurs pays respectifs en moutons de Tabaski.

5.1.7 Analyse des effets des chocs sur les exportations de bétail et les prix

Exportation des bovins

Dans les années 1990 la libéralisation de la filière s'est traduite par une augmentation des exportations entre 1994 et 2000. Traditionnellement, les exportations se font principalement en direction de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Cependant, le poids des tracasseries administratives en Côte d'Ivoire a poussé la Fédération Nationale de la Filière Bétail et Viande (FEBEVIM), principale organisation d'éleveurs du pays, à suspendre toute exportation de bétail vers la Côte d'Ivoire en 2000. On observe donc une chute subséquente des exportations de bétail malien, aggravée par la crise ivoirienne qui a éclaté en 2002.

Selon les chiffres obtenus de la DNPIA, les exportations de bétail au Mali ont sensiblement baissé de 2000 à 2003. De 2003 à 2005, elles ont évolué en dents de scies (figure 7). La baisse a atteint son niveau le plus bas en 2005, à cause notamment de la crise ivoirienne. Le Mali a enregistré au cours de cette année des pertes assez importantes de son cheptel suite à une mauvaise pluviométrie en 2004, surtout au Sahel occidental et dans le Nord du pays. Ce qui pourrait expliquer la chute du niveau des exportations de 2005.

Des tentatives de reprise des exportations vers la Côte d'Ivoire ont été observées de 2004 à 2006 grâce aux stratégies de contournement développées par les acteurs pour atteindre les marchés d'Abidjan. Entre autre stratégies on peut citer le passage des troupeaux par le territoire ghanéen pour atteindre Abidjan.

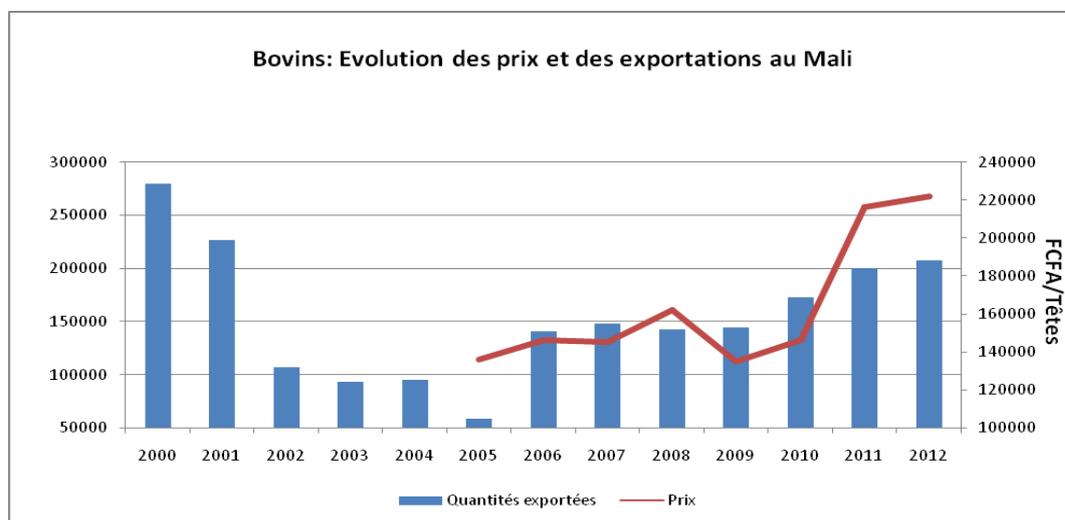
De 2007 à 2008, on a observé l'augmentation progressive des exportations vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire, en raison :

- du bitumage de la route Bamako-Dakar ;
- de la diminution des frais de dédouanement au Sénégal ; et
- de l'assouplissement des conditions de traversée de la Côte d'Ivoire pendant sa crise aussi bien du côté des Forces Nouvelles que du côté des Forces Gouvernementales. Cet assouplissement a été rendu possible grâce à l'implication très forte des professionnels du bétail eux-mêmes qui étaient obligés de payer des droits de traversée très élevés. On note, cependant, une augmentation très rapide des exportations vers la Côte d'Ivoire ces dernières années avec la fin de la crise sociopolitique dans ce pays.

Il est ressorti du rapport national sur le Mali (Diarra et al., 2013) qu'au cours de la période de 2007 à 2012, les exportations ont porté sur un total de 551.613 bovins. Ces exportations ont eu pour destinations essentiellement la Côte d'Ivoire (40%) et le Sénégal (45%), les autres pays composés du Burkina Faso, de la Guinée, du Bénin, du Niger, de la Mauritanie, du Libéria, du Nigéria, du Ghana, de la Gambie et de l'Algérie et dont les exportations totalisent les 15% restants.

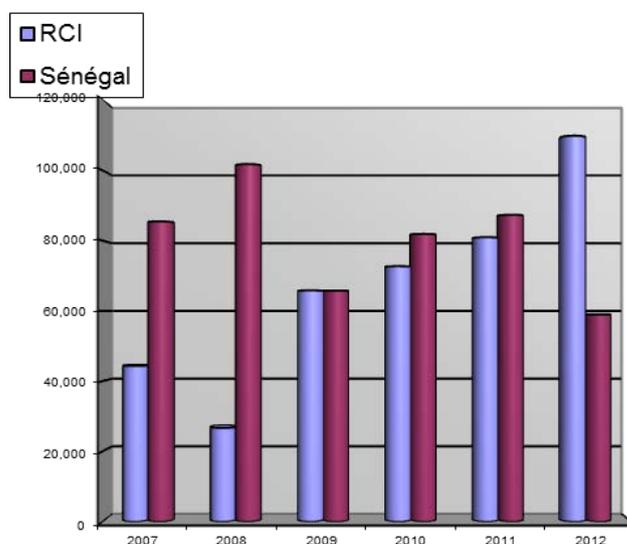
A partir de 2006, les exportations ont augmenté une année sur l'autre jusqu'en 2012. De 2007 à 2011, le Sénégal était la destination la plus importante de ces exportations.¹ C'était seulement en 2012 que la Côte d'Ivoire a retrouvé sa position traditionnelle comme destination la plus importante des exportations des bovins maliens (figure 7).

Figure 6. Evolution des prix et des exportations de bovins



Source: Diarra et al., 2013

Figure 7. Exportations des bovins maliens en Côte d'Ivoire et au Sénégal de 2007 à 2012



Source : Rapport annuel 2012 de la DNPIA du Mali

S'agissant des prix moyens nationaux, ils ont augmenté un mois sur l'autre de 2005 à 2008. En 2009, les prix ont baissé pour ensuite commencer à hausser jusqu'en 2012. L'année 2008 a été marquée par la flambée des prix sur le marché mondial. Elle a été caractérisée dans nos

¹ De 2000 à 2006, les exportations de bétail n'étaient pas détaillées par destination au niveau des enquêtes de la DNPIA

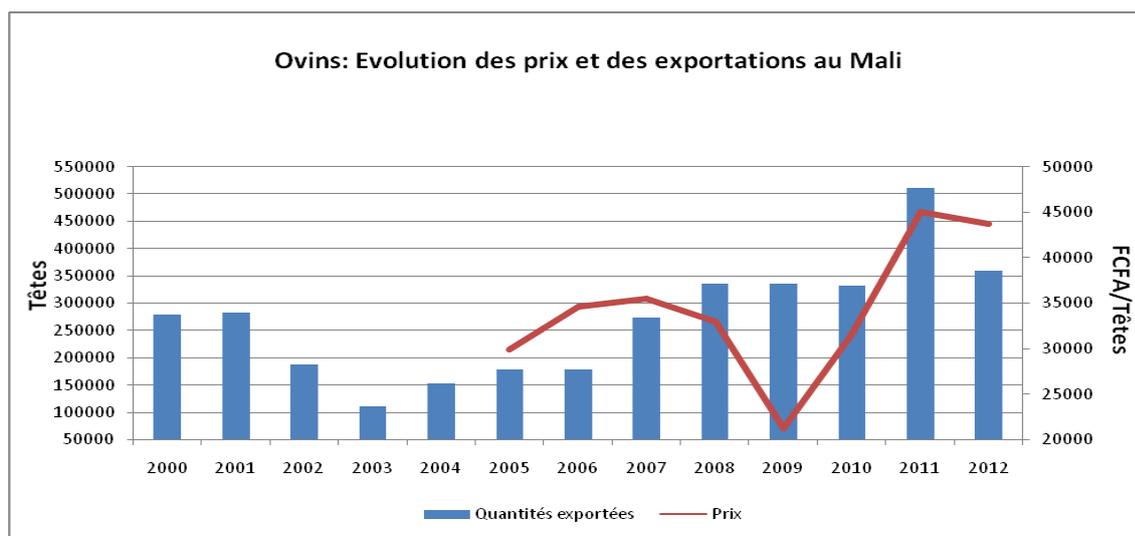
pays par le renchérissement du prix des hydrocarbures et des céréales. La baisse des prix moyens de bovins en 2009 pourrait s'expliquer en partie par l'augmentation des ventes par les éleveurs pour faire face aux besoins.

Exportation des ovins

S'agissant des ovins, au cours de la période 2007-2012 le Mali en a exporté 1.472.501 têtes (figure 8). Ces exportations ont eu pour destination le Sénégal (63%), la Côte d'Ivoire (21%), l'Algérie (8%) et les autres pays composés du Burkina Faso, de la Guinée, du Bénin, du Niger, de la Mauritanie, du Libéria, du Nigéria, du Ghana et de l'Algérie et qui totalisent les 8% restants. La figure 9 démontre la répartition des exportations des ovins et caprins entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire de 2008 à 2012.

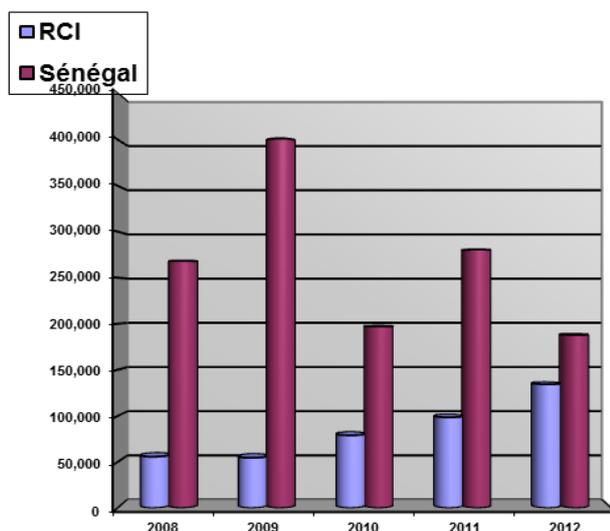
Les exportations des ovins au Mali ont sensiblement baissé de 2000 à 2003. De 2003 à 2011, elles ont globalement augmenté. En 2012, elles ont baissé. S'agissant des prix, ils ont augmenté un mois sur l'autre de 2005 à 2007. De 2008 à 2009, les prix ont baissé pour ensuite recommencer à hausser de 2009 à 2011. En 2012, ils ont légèrement baissé.

Figure 8. Evolution des prix et des exportations d'ovins



Source: Diarra et al., 2013

Figure 9. Exportations des ovins et caprins maliens en Côte d'Ivoire et au Sénégal de 2007 à 2012



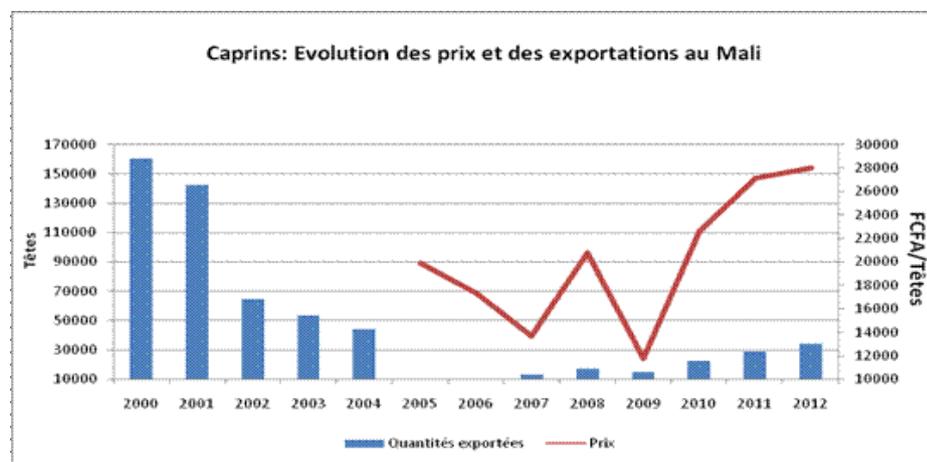
Source : Rapport annuel 2012 de la DNPIA du Mali

Exportations des caprins

Les exportations des caprins au Mali ont sensiblement baissé de 2000 à 2004 (figure 10). De 2007 à 2012, elles ont globalement augmenté. Au cours de la période 2007-2012, 80.721 têtes ont été exportées sur le Sénégal (10%), la Côte d'Ivoire (35%), la Guinée (26%) et le Niger (15%) et les autres pays composés du Burkina Faso, du Bénin, de la Mauritanie, du Libéria, du Ghana et de la Algérie totalisant les 14% restants. On pourrait se demander si les exportations à destination du Niger ne sont pas seulement en transit dans ce pays, la destination finale étant le Nigeria.

S'agissant des prix, ils ont évolué en dents de scie entre 2005 et 2009. De 2010 à 2012, les prix ont fortement augmenté.

Figure 10. Evolution des prix et des exportations de caprins



Source: Diarra et al., 2013

5.2 En Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est un pays importateur de bétail vif, de viande et d'abats des différentes espèces animales (bovins, ovins, porcs et volailles).

La production nationale étant faible et ne couvrant pas les besoins du pays, le reste de la consommation est comblée par les importations. En plus du bétail vif qu'elle importe des pays du sahel (Burkina Faso et Mali), la Côte d'Ivoire importe également des viandes, abats et dérivés congelés extra-africaines. Ces importations de viandes et d'abats (dont les principaux fournisseurs sont les pays membres de l'Union Européenne avec 73,6% du volume total importé de viande, abats et dérivés congelés) sont en continuelle progression.

La chute du taux de couverture des besoins en viande de 2001 (59%) à 2009 (47%) est due à la baisse de la production nationale, qui fait suite à la destruction des élevages et structures d'appui de l'élevage dans la zone précédemment occupée et au déplacement massif des populations durant la crise.

En 2007, la demande totale en viande de la Côte d'Ivoire a été de 76.155 t. La part des importations d'origine de la sous-région (importation du bétail sur pied) est de 31%, celles des importations provenant d'autres régions du monde a été de 69%. La viande bovine représente 85% du total et seulement 33% de cette viande bovine est importé de la sous-région (ATP/USAID, 2008, p.34).

Depuis 2008 à 2010, la part du marché du bétail sahélien continuait à se situer aux environs d'un tiers de l'offre total avant de tomber à un quart en 2011. En effet, entre 2008 et 2011, les importations de viande congelée représentent entre deux et trois fois l'équivalent des animaux importés sur pieds selon l'année (Tableau 4).

Tableau 4. Offres de viandes et d'abats issues des importations en tonnes équivalentes carcasse

	2008	2009	2010	2011
Production de viandes et abats issus des importations de bétail vif	25 872	29 389	36 181	19 879
Importation de viandes et abats congelés	55 697	58 306	69 034	59 783
Part des importations du bétail vif	32,9%	33,5%	34,4%	25,0%

Source : Kouablé et Omer, 2013.

Il faut noter néanmoins que la viande rouge n'est pas la seule source des protéines animales en Côte d'Ivoire. Alors que la consommation annuelle de la viande rouge varie entre 4 et 5 kg/habitant selon l'année, le poisson reste la première source de protéine animale avec une

consommation per capita de 15 kg/habitant/an. La consommation de la viande de volaille augment aussi, passant de 0,8 kg/hab/an en 2008 à 1,8 kg/hab/an en 2010.

La Côte d'Ivoire a connu trois grands chocs qui ont impacté sa politique de développement de l'élevage et ses relations commerciales avec les pays du sahel exportateurs du bétail notamment le Mali. Il s'agit :

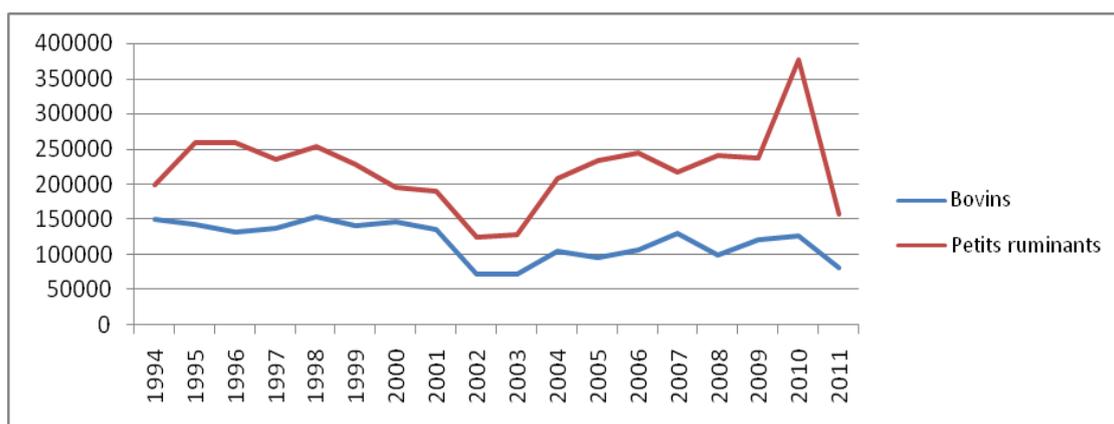
- du coup d'état de 1999 ;
- de la rébellion armée de 2002 ; et
- de la crise postélectorale de 2010.

Cette décennie de crise a anéanti les résultats des efforts consentis pendant plusieurs années pour le développement de l'élevage en Côte d'Ivoire. De nombreux élevages privés ont été détruits et les infrastructures de production en grande partie situées en ex-zone CNO (Centre Nord-Ouest) ont été détruites. Les éleveurs ont subi la crise de plein fouet avec leur cheptel pillé et dispersé.

Les acquis de la politique nationale de sélection et de multiplication en ranches, stations et dans les élevages ont quasiment disparu. Le patrimoine génétique national et les aménagements et infrastructures agro-pastoraux ont subi de très importants dégâts. Le conseil, le suivi des élevages par les structures d'Etat ou par les structures privées et les autres appuis ont été interrompus, sinon délayés dans le nouvel environnement instable.

Impact des chocs sur les importations du bétail du Mali. Pour ce qui est des échanges spécifiques entre pays actuellement, le Mali et le Burkina Faso sont les principaux exportateurs de bétail sur pied vers la Côte d'Ivoire. La décennie de crises qu'a connue la Côte d'Ivoire a eu une répercussion sur les importations de bétail des pays du Sahel en Côte d'Ivoire (voir la figure 11).

Figure 11. Évolution des importations de bétail en Côte d'Ivoire



Source : Kouabli et Omer, 2013.

La reprise des importations en général a été contrariée fortement par la crise postélectorale qu'a connue la Côte d'Ivoire à partir de fin 2010. Les importations enregistrées du Mali sont passées de 83.901 bovins en 2010 à 48.280 bovins en 2011 et de 102.373 petits ruminants en 2010 à 40.035 bovins en 2011.

Pour parer aux difficultés dues aux crises ci-dessus indiquées, des dispositions ont été prises par les exportateurs du bétail malien dont :

- **Les changements d'itinéraires.** Au plus fort de la rébellion, et avec la coupure en deux de la route frontière Mali - Abidjan entre les Forces Nouvelles et les Forces Gouvernementales, les exportateurs maliens se sont rabattus sur le Ghana pour atteindre Abidjan comme indiqué ci-dessous :

1ère étape :

Sikasso → Bobo Dioulasso (B. Faso) → Ouagadougou (B.Faso) → Frontière Amélé → burkinabé → Amélé (ghanéen).

2ème étape :

Ghana → Paga → Kumassi → Noé (ghanéen) → Noé (ivoirien) → Abidjan.

Une période d'accalmie s'en est suivie au cours de laquelle l'itinéraire frontière Mali – Abidjan a été couvert en deux étapes :

1ère étape

Le transport par camion : Zégoua (Mali) → Bouaké (Côte d'Ivoire).

2ème étape

L'insécurité étant plus grande sur le tronçon routier par camion, les troupeaux ont pris des parcours non habituels pour éviter des attaques.

Le convoi à pied Bouaké → Abidjan a pu être négocié par les exportateurs maliens.

- **L'adaptation du système de convoi.** Les exportateurs de la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail Viande (COFENABVI) ont pris des initiatives pour faciliter le convoi des camions de bétail de la frontière malienne à Zégoua à destination d'Abidjan en négociant directement avec les différentes autorités en charge dans la zone de rébellion et celles de la partie gouvernementale. En 2003, suite à des négociations, les frais à payer par bétailière ont été ramenés de 1.500.000 F CFA à 350.000 F CFA (soit une réduction par tête de 50.000 FCFA à 11.700 pour un camion de 30 bovins).

Choc lié à la Tabaski

Afin de répondre aux besoins en moutons de Tabaski en Côte d'Ivoire, les autorités ont pris des décisions telles que :

- la suppression des taxes sur le bétail tout le long du corridor ;
- l'aménagement de parcs pour recevoir les animaux ;
- la mise en place des numéros de téléphone vert.

L'application des dites décisions a permis d'augmenter le nombre d'ovins importés du Mali de 21.385 têtes en 2009 à 41.300 têtes en 2011.

5.3 Au Sénégal

Sur la période 2000 à 2012, le Sénégal a vécu trois chocs majeurs, essentiellement d'ordre climatique, qui sont intervenus en 2002, 2007 et 2011. Cependant, il faut noter qu'avant cette période, la crise entre la Mauritanie et le Sénégal dans les années 1990 a fortement contribué à renforcer la part des petits ruminants du Mali sur le marché sénégalais.

En 2002, il y a eu d'abord des pluies hors saison en début d'année, qui ont entraîné de fortes mortalités chez les bovins, les petits ruminants et les équins au Sénégal. Il s'en est suivi également un hivernage très défavorable, du fait d'un important déficit pluviométrique qui a entraîné un déficit fourrager énorme.

Les années 2007 et 2011 ont été marquées aussi par un déficit pluviométrique, avec des conséquences sur le disponible et la qualité des pâturages. Également, un tarissement précoce des points d'abreuvement temporaires (mares) a été enregistré.

Outre les mortalités de bétail, le déficit fourrager a entraîné également un mal embonpoint des animaux et a installé de longues périodes de soudure et de transhumance. D'une manière générale, un faible niveau d'approvisionnement des marchés de bétail a été noté et des prix en hausse dans les marchés de consommation.

Choc lié à la Tabaski

En raison de son importance particulière au Sénégal, au plan religieux et socio-économique, la fête de la Tabaski reste une préoccupation majeure du Gouvernement, eu égard à la forte demande en moutons qu'elle engendre. L'évènement fait ainsi l'objet, chaque année, d'une préparation intense, sur la base d'un plan d'actions défini au préalable.

L'objectif principal visé par la préparation est d'assurer un bon approvisionnement du marché en moutons de qualité, à des prix accessibles aux différentes catégories de consommateurs, notamment dans les grands centres urbains. C'est dans ce cadre que le Gouvernement sénégalais a favorisé les importations de moutons du Mali à travers les dispositions suivantes :

- la création de 41 marchés à Dakar équipés en électricité et points d'eau;
- la suppression des taxes sur le bétail tout le long du corridor ;
- la subvention de l'aliment bétail sur les 41 points de vente des moutons à Dakar ;
- la mise en place des numéros de téléphone vert ;
- la communication de numéros de contacts des responsables sénégalais.

L'implication des autorités du Mali et du Sénégal a largement contribué à l'amélioration de l'approvisionnement du Sénégal en moutons. De 2000 à 2005, les effectifs importés ont quadruplé (de 20.085 têtes à 81.207) pour atteindre 315.053 têtes en 2011 et 290.392 têtes en 2012 (presque 15-fois le volume de 2000).

5.4 En Guinée

Le marché guinéen semble en plein essor selon tous les opérateurs rencontrés. Par exemple, un commerçant de bétail a rapporté le volume des exportations maliennes par camion de 2012 vers la Guinée se chiffrant à 600 têtes de bovins et de 600 têtes de petits ruminants par semaine. Un autre déclare avoir dénombré en une journée une cinquantaine de troupeaux de bovins (entre 100 et 150 têtes chacun) convoyés sur pied vers la Guinée.

Diolafondo et Kourémalé constituent les deux principaux marchés frontaliers. Kourémalé est devenu prédominant parce que bénéficiant de l'avantage de la route bitumée. Certains troupeaux sont conduits à l'intérieur du territoire guinéen jusqu'à Siguiri. La Guinée constitue également le pays de transit pour les exportations à destination du Libéria et de la Sierra Leone.

Malheureusement, aucune source officielle ne nous a permis de mesurer l'ampleur du flux du bétail malien vers la Guinée. L'ouverture de ce marché a été possible grâce aux efforts conjoints des opérateurs économiques (guinéens et maliens) et du programme PASIDMA sur financement de la Fondation Hewlett ayant abouti à une conférence de frontière.

5.5 En Algérie

L'exportation vers l'Algérie de bovins, d'ovins, de caprins et de camelins à partir des régions de Gao, Kidal et Tombouctou est une activité économique séculaire du fait essentiellement des relations claniques, linguistiques et culturelles. Cependant, le marché algérien est loin de répondre aux attentes des opérateurs maliens.

Les animaux destinés à l'Algérie alimentent un système de troc entre les régions du Nord du Mali et les wilayas (régions) du Sud algérien. L'exportateur malien cède ses animaux à un opérateur algérien qui assure l'essentiel des transactions.

La valeur du bétail est payée sous forme de marchandises (dattes, produits laitiers, pâtes alimentaires, huile, etc.). A titre d'exemple, un caprin de 2 ans est échangé contre 2 sacs de patate alimentaire de 80 kg. Néanmoins, on note de plus en plus de la part des opérateurs algériens, des paiements au comptant.

La régularisation du commerce de bétail entre le Mali et l'Algérie continue d'être l'objet de plusieurs rencontres entre les autorités des deux pays.

VI. OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

L'élevage malien présente des avantages comparatifs supérieurs dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest où le bétail est un facteur intégrateur. Deuxième plus grand pays d'élevage de la CEDEAO après le Nigéria et premier pays exportateur de bétail de la sous-région, le Mali dispose des potentialités qui devraient être exploitées davantage.

Il existe de grandes opportunités d'exportation de bétail malien vers les pays de l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb notamment, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, le Sénégal et l'Algérie. La Libye importait des animaux (surtout des camelins) avant la dégradation de la situation sécuritaire dans ce pays.

Au fur et à mesure que les activités économiques dans les pays côtiers augmentent, on s'attend à une augmentation de plus en plus importante de la demande pour la viande. De même on peut s'attendre à une augmentation de la demande nationale qui elle-même devra créer une compétition entre les exportations et la consommation nationale.

Cependant de nombreux défis doivent être relevés afin de booster l'exportation du bétail. Il s'agit notamment de :

- la prédominance du système extensif d'élevage ;
- les changements climatiques et leurs effets sur la production et l'offre de bétail ;
- la mesure d'interdiction d'exportation des femelles de moins de dix ans et des mâles de moins de cinq ans;
- le faible niveau d'organisation des professionnels du secteur ;
- les tracasseries au niveau des axes de commercialisation ;
- les mesures administratives, telles que les formalités à l'exportation (autorisations d'exportation, certificats sanitaires) ;
- les difficultés d'accès des professionnels aux crédits (absence de garantie et niveau élevé des taux d'intérêt) ;
- le manque de statistiques fiables sur les différents segments de la filière bétail viande;
- l'insécurité sur certaines pistes de bétail.

Ces défis peuvent néanmoins être surmontés s'il y a un engagement politique suffisamment fort. Les dispositions prises pour faire face à la crise du mouton pendant la période de Tabaski ces dernières années par les autorités du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal démontrent à suffisance que l'engagement politique est la solution première pour lever la plupart des contraintes à l'exportation du bétail.

VII. RECOMMANDATIONS

7.1 A la Côte d'Ivoire

Les recommandations proposées pour améliorer l'importation du bétail malien en Côte d'Ivoire sont:

- Réduire les coûts de transfert du bétail malien vers la Côte d'Ivoire, en supprimant les taxes illégales ;
- Sécuriser les convois commerciaux ;
- Améliorer les sites d'accueil du bétail importé ;
- Encourager le regroupement des opérateurs de la filière;
- Faciliter les transferts de fonds des opérateurs maliens.

7.2 Au Sénégal

Les recommandations proposées pour améliorer l'importation du bétail malien au Sénégal sont:

- Assurer la sécurité des professionnels et du bétail ;
- Améliorer les conditions d'accueil du bétail importé ;
- Renforcer la capacité des importateurs par l'information, la sensibilisation et la communication ;
- Instituer un cadre de concertation entre importateurs sénégalais et exportateurs maliens.

7.3 Au Mali

Les exportations du bétail du Mali sont confrontées à de nombreuses contraintes d'ordre politique, réglementaire, institutionnel pour la résolution desquelles les recommandations suivantes sont proposées :

Au plan politique, législatif et réglementaire

- Un engagement politique fort de l'Etat malien pour faire de l'élevage une priorité ;
- Renforcer le partenariat entre l'Etat et le secteur privé ;
- Abroger les textes relatifs à l'exportation des jeunes mâles et femelles;
- Mettre fin au système de délivrance des autorisations d'exportation de bétail par les Gouverneurs ;
- La sécurisation effective et permanente des zones frontalières, des espaces et axes sensibles ;
- La sécurisation et l'organisation de la transhumance 2014 dans les meilleures conditions;
- La prise en compte effective des zones anciennement occupées et affectées par la rébellion dans les projets et programmes de développement du Nord;
- Le creusement de points d'eau pastoraux dans les zones sensibles et tout au long des parcours de transhumance.

Au plan institutionnel

- Élargir et renforcer la concertation au niveau des programmes multisectoriels notamment la coordination des interventions dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture;
- Créer une structure centrale chargée spécifiquement des statistiques du secteur de l'élevage;
- Poursuivre les activités du projet LMIS (Livestock Market Information System) ;
- Créer deux points de contrôle en plus de ceux de Kayes et de Zégoua :
 - un à Kourémalé pour la destination Guinée/Libéria ;
 - un à Gao pour les destinations du Nigéria et de l'Algérie;

Au plan de la commercialisation du bétail

- Actualiser les pistes de commercialisation et de transhumance à améliorer avec des gîtes d'étape avec points d'eau ;
- Améliorer le niveau d'équipement des marchés à bétail tout en les dotant de titres fonciers ;
- Trouver des mécanismes de financement pour pallier aux problèmes de crédits bancaires ;
- Appuyer les organisations professionnelles du secteur dans leur formation et fonctionnement;
- Sécuriser les relations commerciales en favorisant la contractualisation entre les organisations de fournisseurs maliens de bétail et des opérateurs étrangers ;
- Favoriser l'émergence d'opérateurs spécialisés dans le transport du bétail;
- Sensibiliser les autorités routières sur les différents axes de commercialisation.

7.4 Au niveau de la sous-région

- Institutionnaliser les conférences de frontières et les foires pour promouvoir les opportunités de commerce entre les pays de la sous-région ;
- Instaurer un cadre de concertation pour mettre fin aux tracasseries en matière de transport et de taxation ;
- Améliorer les dispositifs de collecte des statistiques sur les flux transfrontaliers de bétail.

VIII - CONCLUSION

Le Mali dispose d'un capital de bétail exploitable important. L'activité d'exportation d'une partie de ce cheptel constitue une des principales sources de revenus et d'emplois qui, hélas, ne sont pas encore évalués à leurs justes valeurs. Elle est destinée essentiellement à la Côte, d'Ivoire, au Sénégal, à la Guinée, au Ghana, au Nigéria. D'autres pays tels que, la Gambie, le Liberia, la Sierra Leone et l'Algérie intéressent de plus en plus les opérateurs maliens.

Au cours de la période 2000 – 2012, l'exportation du bétail a été perturbée par des chocs liés entre autres aux aléas climatiques, à la hausse des prix du mouton, aux crises politiques et sécuritaires.

Les effets de ces chocs ont été en partie atténués grâce à des dispositions prises par les autorités des différents pays et le savoir-faire des exportateurs maliens. Cependant, plusieurs mesures complémentaires qui méritent l'attention des autorités politiques et administratives ainsi que des professionnels de la filière bétail et viande ont fait l'objet de recommandations dans le présent rapport.

IX. BIBLIOGRAPHIE

- ATP/ USAID. 2008. Évaluation de la chaîne de valeurs bétail/ viande. Draft 3 Sept.
- Bonnet, Bernard et Bertrand Guibert. 2009. Commerce du bétail en Afrique de l'Ouest, atouts et défis pour les éleveurs. Grain du sel. No. 48 (septembre-décembre 2009).
http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_GDS48_p37_38_VDR_Iram.pdf
- Borlaug Institute for International Agriculture, Texas A&M University. 2012. Livestock Assessment for Feed the Future Initiative – Mali and four Coastal Markets of West Africa. Accra: USAID/West Africa.
- Bromley, Daniel, Cook, Andrew, Singh, Savitri and Van Dusen, Nathan. 2011. Regional Agricultural Transport and Trade Policy Study. West Africa Trade Hub Technical Report 41. Accra: USAID.
- CILSS. 2008. Note sur l'élevage transhumant au Sahel: diagnostic, contraintes et perspectives. Ouagadougou: CILSS.
- Commission Européenne, 2006. Mission d'appui au développement de l'élevage. Rapport final. TRANSTEC/BDPA/GEDUR, Juin 2006
- Diarra, Salifou B. Pierre Traoré, et Cyr Salomon Maïga. 2013. Etude sur les effets des différentes crises sur les exportations du bétail malien de 2000 à 2012. Rapport produit pour le PROMISAM II. Bamako.
- Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA). Rapports annuels 2005 – 2012. Bamako.
- FAO. 2013. Analyse des Incitations et Pénalisations pour la viande au Mali (MAFAP/SPAAA). Rome.
- Fonseca, José Filipe et Thérèse Burke. 2010. Rompre les barrières du commerce intra-régional. Amsterdam: CTA.
- Guibert, Bertrand, Matthias Banzhaf, Soule, Bio Goura, Dahiru Hassan Balami, et Ganda Ide. 2009. Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail et accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. Paris: Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM).
- Haggblade, Steven et John Staatz. 2013. Un Aperçu du Commerce du Bétail Malien à l'Exportation. (East Lansing). Mimeo.

- IMPD (Initiative mondiale pour un pastoralisme durable). 2007. Valeurs économiques totales du pastoralisme au Mali. Kayes: IMPD.
- Kamuanga, Mulumba J.B., Jacques Somda, YacoubaSanon and Hamade Kagoné. 2008. Livestock and regional market in the Sahel and West Africa Potentials and challenges. Paris: Sahel and West Africa Club, OECD.
- Kané M. 2007. Gestion des risques dans le secteur Elevage (Bamako).
- Kergna, Alpha Oumar, Kouriba, Aly et Dembélé, Daouda. 2011. Les marchés à bétail au nord du Mali. Bamako: Institut d'Economie Rurale (IER).
- Kouable Bi Bah Noël et Tre BI Tré Christian Omer. 2013. Evolution des exportations du bétail malien suite aux récentes crises : Côte d'Ivoire. Rapport produit pour le PROMISAM II. Abidjan.
- Ministère de l'Agriculture de la République du Mali. 2008. Plan de compétitivité filière bétail/viande. Bamako: Ministère de l'Agriculture.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. 2004. Document de la Politique Nationale de Développement de l'Elevage au Mali. Bamako.
- Mitchell Group, 2000. Étude sur le contrôle des récents changements de prix entre les marchés de bétail du sahel et de la côte ouest africaine. Mars.
- Niang, Moussa et Moussa Mbaye. 2013. Evolution des exportations de bétail malien au Sénégal suite aux récentes crises. Rapport produit pour le PROMISAM II. Dakar.
- SNV. 2006. Etude des filières bétail/productions animales (viande-lait-peaux et cuirs) dans la région de Gao.
- Williams, Timothy O., Ben Spycher and I. Okike. 2003. CFC Project CFC/FIGM/06. Improvement of Livestock Marketing and Regional Trade in West Africa. A project jointly implemented by CILSS and ILRI in six West African countries. Final Report for Component 2: The determination of appropriate economic incentives and policy framework to improve livestock and intra regional trade. Nairobi: ILRI.
<file:///C:/Users/staatz/Documents/WP/SIDMA/2012%20Extension/Livestock%20exports/We stAfricaLivestockMarketingReport.pdf>

X. ANNEXES

Annexe 1. Effectifs du cheptel de 2000 à 2012

Années	Bovins	Ovins	Caprins
2000	6 619 751	6 937 371	9 847 916
2001	6 818 343	7 284 240	10 340 312
2002	7 022 894	7 648 452	10 857 327
2003	7 233 580	8 030 874	11 400 194
2004	7 450 588	8 432 418	11 970 203
2005	7 532 000	8 408 000	12 000 000
2006	7 904 329	9 296 741	13 197 149
2007	8 141 459	9 761 578	13 593 063
2008	8 385 703	10 249 657	14 272 716
2009	8 896 392	11 300 247	15 735 670
2010	9 163 284	11 865 259	16 522 454
2011	9 438 182	12 458 522	17 348 576
2012	9 721 328	13 081 448	18 216 005

Sources : De 2000 à 2004 les chiffres sont de la DGRC et de 2005 à 2012, ils sont de la DNPIA.

Annexe 2. Effectif du cheptel par région en 2012

Régions	Espèces					
	Bovins		Ovins		Caprins	
	Nb Têtes	%	Nb Têtes	%	Nb Têtes	%
Kayes	1 035 321	11	1 514 832	12	1 533 788	8
Koulikoro	1 395 011	14	1 092 301	8	1 932 718	11
Sikasso	1 549 580	16	970 643	7	1 162 181	6
Ségou	1 096 566	11	1 142 010	9	1 808 849	10
Mopti	2 721 972	28	2 412 219	18	3 477 435	19
Tombouctou	983 798	10	1 656 111	13	2 746 974	15
Gao	837 978	9	2 660 767	20	3 521 154	19
Kidal	69 021	1	1 582 855	12	2 001 939	11
Bamako	32 080	0	49 710	0	30 967	0
Total 2012	9 721 328	100,00	13 081 448	100,00	18 216 005	100,00

Source : DNPIA, Rapport annuel 2012

Annexe 3. Évolution du taux de prélèvement du bétail au Mali (têtes)

Années	Bovins		Ovins et Caprins	
	Effectifs disponibles	Effectifs exploitables	Effectifs disponibles	Effectifs exploitables
2000	6 619 751	794 370	16 785 287	5 035 796
2001	6 818 343	818 201	17 624 552	5 287 366
2002	7 022 894	842 747	18 505 779	5 551 734
2003	7 233 580	868 030	19 431 068	5 829 320
2004	7 450 588	894 071	20 402 621	6 120 786
2005	7 532 000	903 840	20 408 000	6 122 400
2006	7 904 329	948 519	22 493 890	6 748 167

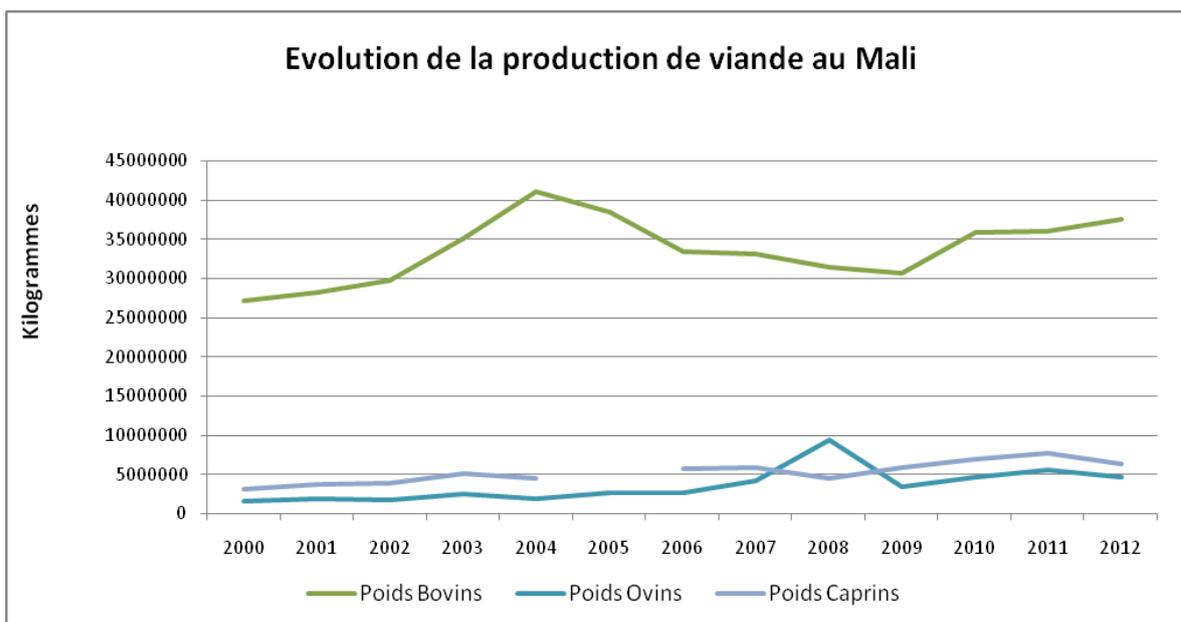
Source : Diarra et al., 2013

Annexe 4. Abattages contrôlés des bovins, ovins et caprins de 2000 à 2012

Années	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)
2000	211 323	27 147 239	122 948	1 647 628	295 603	3 173 199	629 874	31 968 066
2001	228 696	28 242 039	123 268	1 963 370	323 045	3 829 140	675 009	34 034 549
2002	238 581	29 682 960	148 827	1 794 300	340 500	3 985 500	727 908	35 462 760
2003	298 138	35 120 000	189 249	2 565 000	425 124	5 224 000	912 511	42 909 000
2004	282 253	41 037 187	148 906	1 951 327	379 739	4 557 606	810 898	47 546 120
2005	285 132	38 504 861	235 136	2 728 463			520 268	41 233 324
2006	285 395	33 337 148	277 424	2 700 952	421 809	5 751 792	984 628	41 789 892
2007	291 259	33 128 960	247 086	4 191 957	532 952	5 839 199	1 071 297	43 160 116
2008	278 609	31 400 037	828 086	9 419 373	374 899	4 517 977	1 481 594	45 337 387
2009	273 176	30 654 407	243 697	3 509 954	503 924	5 877 156	1 020 797	40 041 517
2010	315 941	35 902 012	330 873	4 719 150	603 974	7 042 104	1 250 788	47 663 266
2011	315 644	36 001 225	374 585	5 616 740	658 793	7 740 414	1 349 022	49 358 379
2012	328 241	37 531 669	338 005	4 676 113	545 199	6 432 724	1 211 445	48 640 506

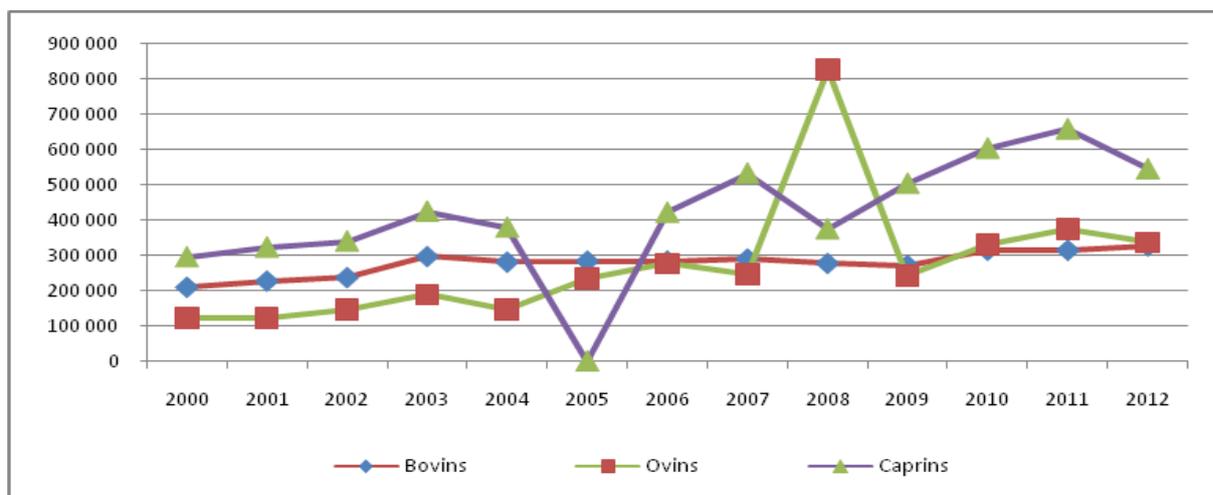
Source: DNPIA

Annexe 5. Evolution de la production de viande



Source : Diarra et al., 2013

Annexe 6. Abattages Contrôlés des bovins, ovins et caprins de 2000 à 2012 (en kg)



Source: Rapports annuels DNPIA

Annexe 7. Comparaison des chiffres officiels d'exportation avec les chiffres émanant du projet CILSS/ATP

Chiffres officiels: Totaux	RCI			Sénégal		
	Bovins	Ovins	Caprins	Bovins	Ovins	Caprins
2012	109 786	128 575	14 809	58 993	185 368	2 592
Chiffres émanant du projet CILSS/ATP						
- RCI via Zegoua- janv.-juin 2012	19 741	30 398	1 730			
- Sénégal via Kayes & Djiboli - janv.-Sep.				86 150	14 8839	43 464

Source : Calcul de l'auteur à partir des données du projet CILSS/ATP

TERMES DE REFERENCE

Avec un cheptel estimé en 2010 à 9,16 millions de bovins, 11,86 millions d'ovins et 15,52 millions de caprins (CPS, 2010), le Mali est le plus grand pays d'élevage de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le deuxième de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) après le Nigéria. Le Delta du Niger, qui renferme les 50% du cheptel au Mali, a une superficie d'environ 4 millions d'hectares. Le secteur élevage malien dispose de plusieurs atouts pour son développement : (i) une grande richesse génétique avec 8 races bovines, 6 races ovines, 5 races caprines et 5 races équinées, toutes adaptées aux conditions climatiques difficiles et elles sont relativement bien réparties sur le territoire en fonction de leurs caractéristiques et aptitudes ; (ii) des ressources pastorales importantes, telles que des pâturages herbacés et arbustifs, des sous-produits de tiges et de céréales (ex., des fanes de niébé et d'arachide, des boules blanches de canne, etc.) des sous-produits agro-industriels (ex., de la farine basse de riz, du son de riz, de la mélasse) ainsi que des compléments alimentaires pendant les périodes de soudure et durant les opérations d'embouche ; (iii) des ressources hydrauliques immenses qui jouent un grand rôle dans l'abreuvement du cheptel. La région de Mopti a le plus grand nombre d'animaux, suivi de la région de Sikasso.

Depuis 2005, les tendances montrent un accroissement au niveau du cheptel toutes espèces confondues.

En plus de l'importance de son cheptel et de ses atouts, la longue tradition agropastorale du Mali donne à l'élevage une place importante dans l'économie du pays. En effet, le secteur de l'élevage occupe la troisième place des produits d'exportation après l'or et le coton. Bien que la productivité des troupeaux soit encore faible, l'élevage contribue pour près de 14% au produit intérieur brut et constitue une source significative de subsistance pour 80% de la population rurale. Le taux d'exploitation du bétail est de l'ordre de 14 pour cent pour les bovins et 34 pour cent pour les petits ruminants. Le bétail malien fait l'objet d'exportation dans les pays limitrophes du Mali, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Burkina Faso, le Sénégal, la Guinée, le Niger, la Mauritanie et l'Algérie pour les camelins. La filière bétail au Mali est entièrement libéralisée et depuis 1994 les procédures à l'exportation ont été théoriquement simplifiées. Cependant, il existe encore certaines mesures comme la taxe par tête et la restriction sur les exportations du bétail en dessous d'un certain âge³ qui constituent des freins pour les incitations et le taux de prélèvements. Bien que le commerce du bétail se fasse pour l'essentiel sur pied à travers les réseaux traditionnels informels, l'essentiel des exportations formelles est le fait de grands commerçants qui disposent de capital et acheminent le bétail par camion vers les pays côtiers.

Parmi les principales contraintes que connaît actuellement la filière bétail au Mali, la revue de la littérature a révélé les éléments suivants : (i) les coûts de transaction élevés, (ii) les tracasseries routières et les taxes illicites qui sont aujourd'hui institutionnalisées entre

² Après la vaccination, un certificat sanitaire est délivré par les services vétérinaires. Ce document est par la suite présenté à la Chambre de commerce pour l'obtention d'un certificat provisoire d'exportation. Ce dernier est ensuite présenté au Département de la production animale et de l'industrie qui délivre la licence d'exportation signée par le Gouverneur.

³ Cette mesure, qui a été mise en place pendant 40 ans, interdisait les exportations des taurillons de moins de 5 ans ainsi que des femelles.

transporteurs et administrateurs aux frontières ; (iii) l'absence de spécification, de normes et de standards sanitaires et phytosanitaires qui affecte la commercialisation et anile la transmission des signaux de prix des marchés de consommation vers les marchés de production. A titre d'exemple, les transactions reposent sur les critères de poids au Sénégal et au Nigéria, tandis qu'en Côte d'Ivoire, les critères dominants sont l'évaluation visuelle et les relations de confiance entre les exportateurs et les importateurs ; (iv) les multiples restrictions illégales aux niveaux national et régional, en plus du manque d'harmonisation des politiques au niveau de la sous-région. Cependant, beaucoup d'efforts ont été réalisés pour dénoncer ces pratiques illégales. Avec les efforts de l'UEMOA et de la CEDEAO et leur pression sur les responsables aux frontières, le nombre de points de contrôles officiels et la durée des contrôles ont été réduits. A titre d'exemple, entre le Mali et le Sénégal, ces points sont passés de 19 à 8 au Mali et de 27 à 3 au Sénégal. Le Sénégal a réduit la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur le bétail à partir du Mali de 6,900 à 4,500 Fcfa par tête. Les autorisations d'exportation de bétail qui coûtaient auparavant 15,000 Fcfa au Mali sont aujourd'hui délivrés à titre gracieux. Avec toutes ces améliorations, le déplacement du bétail le long du couloir Bamako-Dakar se fait maintenant en 3 jours, comparativement à 5 jours dans les années antérieures (Fonseka et Burke, 2010).

II. Justification

Les statistiques sur les transactions et les flux de bétail entre le Mali et ses voisins sont limités et fragmentaires. Les plus récents chiffres d'exportation du bétail au Mali⁴ datent de 2010 et n'indiquent pas la destination. Bien que les cheptels soient à la hausse, les exportations du bétail malien ont baissé de façon significative ces dernières années (UICN, année ?). Le Mali a exporté vers ses voisins en 2000 près de 279,356 têtes de bovins contre 140,368 en 2006. Pour les ovins-caprins, ce sont respectivement 439,507 têtes et 177,949 têtes qui ont été exportées en 2000 et 2006. Avec l'éclatement de la crise ivoirienne en 2002, un ralentissement, voire un arrêt, des exportations du Mali vers la Côte d'Ivoire a été constaté. La normalisation de la situation et le dénouement de la crise politique en 2010 a permis au commerce du bétail de reprendre son cours. Toutefois, il demeure toujours difficile à ce jour de saisir les changements induits (en chiffres) par ce dénouement. Durant la crise, certains opérateurs maliens ont pu procéder à l'exploration de nouveaux débouchés. Au niveau de la sous-région, certains opérateurs ont pu en profiter positivement, d'autres pas. En Guinée, les remous politiques et les difficultés de convertibilité du Silly en FCFA ont également influencé les flux commerciaux entre les deux pays. C'est à partir de l'année 2002 que les responsables de la filière bétail de la Guinée et du Mali, sous l'initiative du réseau des opérateurs économiques de l'Afrique de l'Ouest, ont procédé à l'ouverture du marché guinéen pour le bétail malien. Au Sénégal, l'ouverture et la mise en service de la route bitumée entre Bamako et Dakar en 2006, a permis un accroissement significatif des échanges. Toutefois, l'absence de données statistiques empêche de quantifier cette hausse d'échanges commerciaux entre les deux pays. Les données statistiques sur le commerce de bétail entre le Mali et ses voisins demeurent donc un facteur limitant pour la promotion du secteur et la planification des activités de développement.⁵

Avec la crise politique qui prévaut au nord du Mali, ce sont d'importants flux de populations et d'animaux qui ont émigrés vers le sud du pays afin de fuir les aléas et l'insécurité. Avec

⁴ Les exportations du bétail du Mali en 2010 se chiffraient comme telles : 173,132 têtes de bovins, 331,321 têtes d'ovins, 22,279 têtes de caprins (source, CPS, 2010). Aucun chiffre n'est disponible sur les destinations.

⁵ Notamment dans le cadre du programme « Feed the Future -USAID»

ces déplacements de populations, les marchés du bétail⁶, de même que les corridors traditionnels de transhumance ont été perturbés. Grâce à sa bonne production céréalière et sa situation géographique favorable, loin des zones occupées, la région de Sikasso a vu son cheptel de bétail accroître. Avec l'occupation du nord en janvier 2012, le bétail en provenance des régions de Kidal, de Tombouctou et de Gao a cessé d'alimenter les circuits commerciaux nationaux du bétail malien.

Compte tenu de l'importance de ce secteur pour l'économie malienne, il est important d'examiner les évolutions induites dans le système de commercialisation du bétail par les événements ci-dessus énumérés. Ainsi, la présente étude visera à mieux cerner les effets de ces changements sur le commerce du bétail malien.⁷ Notamment les changements intervenus depuis 2002 dans les axes et circuits d'exportation: (a) la crise ivoirienne, (b) le pavage de la route allant du Mali au Sénégal, (c) la récente crise politique malienne et (d) d'autres facteurs ayant affecté le commerce de bétail entre le Mali et ses principaux voisins. Comment la compétitivité du bétail malien principalement sur les marchés du Sénégal, de la Côte d'Ivoire a été affectée par les viandes importées comme les poulets et dindes congelées ?

⁶ Les marchés de Goussi, Douentza, Bare, Konna, Mopti, Fatuma, Somadougou Sofara...etc.

⁷ Par bétail, il faut entendre bœufs, moutons et chèvres.